

CONTRAT TERRITORIAL OCCITANIE 2022-2028
Pôle Territorial de l'Albigeois et des Bastides



 <p>Pôle Territorial Albigeois-Bastides</p>	 <p>4C Communauté de Communes du Cordais et du Causse</p>	 <p>Carmausin Ségala</p>	 <p>Val de l'Albi</p>	
 <p>Monts d'Alban et Villefrancois Communauté de Communes</p>	 <p>Centre Tarn</p>	 <p>La Région Occitanie Pyrénées - Méditerranée</p>	 <p>PACTE VERT EN OCCITANIE</p>	 <p>TARN LE DEPARTEMENT</p>

SOMMAIRE

Table des matières

PREAMBULE	4
ARTICLE 1 : OBJET	6
ARTICLE 2 : DUREE	6
ARTICLE 3 : PROJET DU TERRITOIRE ALBIGEOIS ET BASTIDES	6
DES RESSOURCES ECONOMIQUES LIMITEES ET UNE ECONOMIE DE PROXIMITE MENACEE :	8
UN MODE DE VIE NON DURABLE :	8
DES COMMERCES ET SERVICES A LA POPULATION EQUILIBRES, QUI SONT A COMPLETER	9
UNE TRANSITION ECOLOGIQUE ET ENERGETIQUE A AMPLIFIER	9
ARTICLE 4 : ORIENTATIONS STRATEGIQUES DE LA REGION	14
ARTICLE 5 : ORIENTATIONS STRATEGIQUES DU DEPARTEMENT DU TARN VIS-A-VIS DU TERRITOIRE	21
ARTICLE 6 : TRAJECTOIRES D’ENGAGEMENT A L’HORIZON 2028 ET ENJEUX DE TRANSFORMATION ET DE TRANSITION DU TERRITOIRE ALBIGEOIS & BASTIDES	23
6.1 – LES TRAJECTOIRES D’ENGAGEMENT DES PARTENAIRES.....	23
6.2 – ENJEUX ET OBJECTIFS STRATEGIQUES PARTAGES	33
ARTICLE 7 : INTERVENTION DU DEPARTEMENT DU TARN DANS LE CADRE DU PRESENT CONTRAT	34
ARTICLE 8 : INTERVENTION DE LA REGION OCCITANIE DANS LE CADRE DU PRESENT CONTRAT	35
ARTICLE 9 : INTERVENTION DES FONDS EUROPEENS DANS LE CADRE DU PRESENT CONTRAT	36
ARTICLE 10 : GOUVERNANCE	36
ARTICLE 11 : RENFORCEMENT ET COORDINATION DE L’INGENIERIE TERRITORIALE SUR LE TERRITOIRE DU POLE TERRITORIAL ALBIGEOIS ET BASTIDES	37
ARTICLE 12 : MODALITES DE MISE EN ŒUVRE OPERATIONNELLE ET DE SUIVI DU CONTRAT TERRITORIAL OCCITANIE	38
12.1 LE PROGRAMME OPERATIONNEL ANNUEL, OUTIL DE MISE EN ŒUVRE OPERATIONNELLE DU CONTRAT	38
12.2 – LE PROGRAMME PLURIANNUEL PREVISIONNEL DE PROJETS ET D’INVESTISSEMENTS 2022-2028, OUTIL DE SUIVI PLURIANNUEL INDICATIF DU CONTRAT TERRITORIAL OCCITANIE	39
ARTICLE 13 : MODALITES D’EVALUATION	39
ARTICLE 14 : MODALITES DE PUBLICITE ET D’INFORMATION	40
ARTICLE 15 : CONDITIONS DE MODIFICATIONS	40
ANNEXES	42

Le Pôle d'Equilibre Territorial et Rural de L'Albigeois et des Bastides, représenté par Jean-Luc ESPITALIER son Président,

Le Parc Naturel Régional du Haut Languedoc en sa qualité de partenaire associé au présent contrat cadre et représenté par M. Daniel VIALELLE son Président,

Le Conseil Départemental de Tarn représenté par Christophe RAMOND son Président,

Le Conseil Régional Occitanie représenté par Carole DELGA, sa Présidente,

La CC du Cordais et du Causse, représentée par Bernard Andrieu, son Président

La CC du Carmausin-Ségala, représentée par Didier Somen, son Président

La CC Val 81, représentée par Guy Gavalda, son Président

La CC des Monts d'Alban et Villefrancois, représentée par Jean-Luc Espitalier, son Président

La CC Centre Tarn, représentée par Jean-Luc Cantaloube, son Président

Vu le Code Général des Collectivités Locales,

Vu les délibérations de l'Assemblée Plénière du Conseil Régional du 25 mars 2021 (2021/AP-MARS/14) et du 16 décembre 2021 (2021/AP-DEC/07) relatives aux orientations et principes de la politique contractuelle régionale 2022-2028

Vu la délibération de l'Assemblée Plénière du Conseil Régional n° xxx en date du xxx approuvant le Contrat Territorial Occitanie

Vu la délibération du PETR Albigeois et Bastides n° 2022.6 en date du 22/09/2022, approuvant le contrat territorial Occitanie 2022-2028

Vu les délibérations de l'Assemblée départementale du Conseil Départemental des 1er et 2 avril 2021,

Vu la délibération du Conseil Départemental du Tarn en date du xxx, approuvant le Contrat Territorial Occitanie,

Vu la délibération du Conseil communautaire de la CC du Cordais et du causse n° 4-11102022 en date du 11/10/2022,

Vu la délibération du Conseil communautaire de la CC du Carmausin-Ségala n° 22/09/2022-10 en date du 22/09/2022,

Vu la délibération du Conseil communautaire de la CC Val 81 n° xxx en date du xx/xx/2022,

Vu la délibération du Conseil communautaire de la CC des Monts d'Alban et Villefrancois n° 2022/86 en date du 15/09/2022,

Vu la délibération du Conseil communautaire de la CC Centre Tarn n° 2022-090 en date du 29/09/2022,

Il est convenu ce qui suit :

PREAMBULE

Sur la période 2018-2021, la première génération des politiques territoriales de la Région Occitanie a permis de structurer des Territoires de Projet sur l'ensemble de la région à travers 56 Contrats Territoriaux Occitanie. Ces contrats ont à ce jour, permis de programmer plus de 5 000 projets, représentant un investissement global de 3 milliards d'euros sur les territoires, avec une participation de la Région à hauteur de plus de 500 millions d'euros, dans des domaines aussi divers et essentiels que le cadre de vie, la transition écologique et énergétique, les grands équipements de centralité, les services, les infrastructures de développement économique, la culture et la valorisation du patrimoine, le sport, le tourisme, ...

Sur le territoire de l'Albigeois et des Bastides, le Contrat Territorial Occitanie 2018-2021, a permis un accompagnement d'opérations sur :

- L'attractivité et la qualité de vie pour accueillir de nouveaux habitants, avec la volonté ;
- Le soutien au développement de l'économie locale qui passe par la valorisation des zones d'activités intercommunales, le maintien des commerces et services essentiels dans les bourgs mais aussi le développement des circuits courts de proximité en lien avec les producteurs locaux.
- Le développement touristique du territoire et le développement des activités de pleine nature,
- la transition énergétique et l'adaptation au changement climatique avec la volonté de dynamiser la rénovation énergétique des bâtiments publics, de développer la production d'énergie renouvelable à partir des ressources locales et de développer les alternatives à la voiture individuelle pour devenir territoire à énergie positive à l'horizon 2050.

Ce dialogue contractuel a permis la programmation de nombreuses opérations de 2018 à 2021, représentant un volume d'investissement sur le territoire de l'ordre de 29,3 M€ dont près de 8M€ financés directement par la Région Occitanie et près de 5 M€ cofinancés par le Département du Tarn. Ce partenariat s'est également traduit par l'accompagnement et la labélisation de 8 communes dans la démarche Bourg-Centre Occitanie (dont deux en cours).

Sur la base de l'expérience acquise lors de la première génération des Contrats Territoriaux Occitanie, lors de ses Assemblées Plénières des 25 mars et 16 décembre 2021, la Région a adopté les principes d'une politique territoriale 2022-2028 visant à impulser et accélérer l'engagement des territoires vers une région plus inclusive et à énergie positive et répondre ainsi aux enjeux prioritaires identifiés par le PACTE VERT.

Face à ces enjeux sociaux, environnementaux et économiques, le PACTE VERT Occitanie repose sur trois grands piliers :

1. La promotion d'un nouveau modèle de développement, sobre et vertueux, porteur de justice sociale et territoriale, conciliant excellence et soutenabilité ;
2. Le rééquilibrage territorial ;
3. L'adaptation et la résilience face aux impacts du changement climatique.

En cohérence avec les priorités d'aménagement portées dans le projet de SRADDET Occitanie 2040 et les mesures de transformation définies par le PACTE VERT, la nouvelle

génération de la politique contractuelle territoriale a vocation à traduire, au niveau de chaque Territoire de Projet, une ambition collective : faire évoluer notre société vers un modèle plus juste et plus durable.

Les Contrats Territoriaux Occitanie (CTO) ont ainsi pour objectif d'accompagner chaque territoire au regard de sa spécificité, pour que chacun d'eux participe aux dynamiques régionales et s'inscrive dans la mise en œuvre des transitions et de la transformation de notre modèle de développement impulsées, par le PACTE VERT.

ARTICLE 1 : OBJET

Le Contrat Territorial Occitanie (CTO) constitue le **cadre privilégié de Dialogue stratégique et de gestion avec les territoires** pour la mise en œuvre opérationnelle du PACTE VERT.

Il organise le **partenariat entre les différents cosignataires** et constitue la « **feuille de route stratégique** » partagée entre le territoire du Pôle Territorial de l'Albigeois et des Bastides, les EPCI, le Département du Tarn et la Région pour la période 2022-2028, afin de réussir les transformations et transitions nécessaires pour répondre à l'urgence climatique.

[Les intercommunalités, du PETR/PAYS de l'Albigeois et des Bastides sont cosignataires du présent Contrat Territorial Occitanie, dans la continuité du partenariat dans les domaines du développement économique et de la mobilité qui s'est conforté et amplifié pour répondre à la crise COVID, notamment avec la dynamique L'OCCAL.]

Véritable contrat d'objectifs, ce contrat établit les objectifs stratégiques partagés, 2022-2028 par l'ensemble des cosignataires, pour :

- **Promouvoir un nouveau modèle de développement**, sobre et vertueux, porteur de justice sociale et territoriale, garant du rééquilibrage territorial et favorisant l'adaptation et la résilience du territoire face aux impacts du changement climatique.
- **Agir pour l'attractivité, la cohésion sociale, la croissance durable et l'emploi** dans le territoire ainsi que dans les bassins de vie qui le constituent,
- **Mobiliser dans le cadre d'un contrat unique avec chaque territoire, l'ensemble des dispositifs et moyens d'action de la Région et des partenaires.**

Il contribue dans cette perspective à :

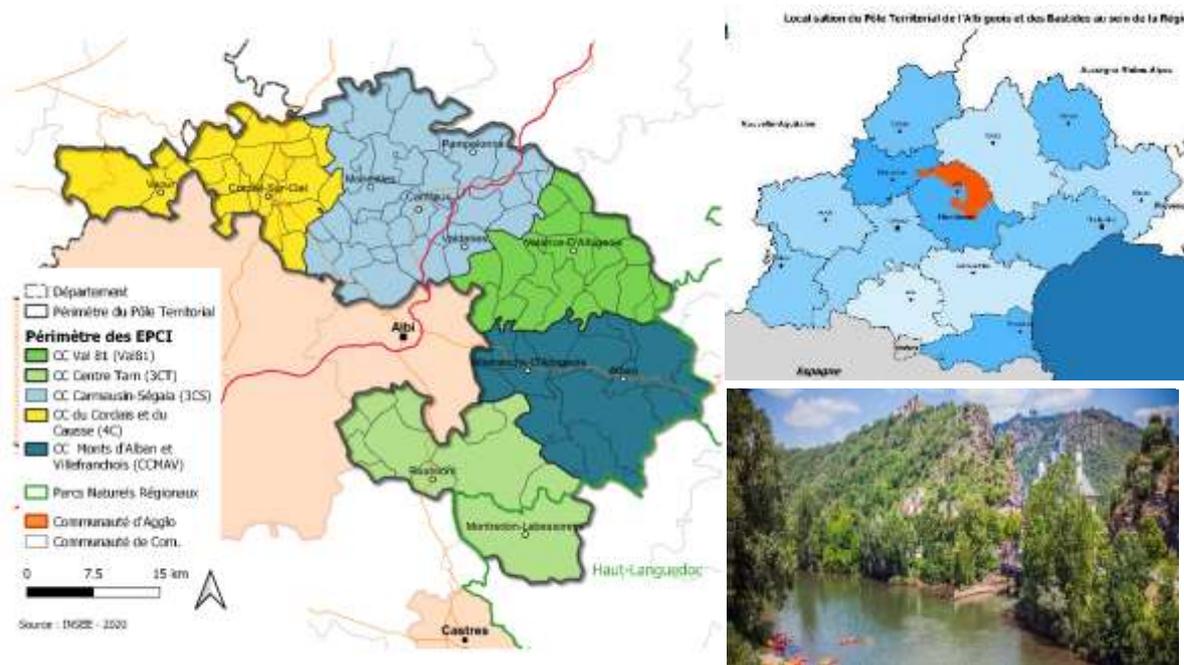
- Encourager les **dynamiques innovantes, accompagner les projets prioritaires** et **consolider les atouts** du territoire pour lui permettre de préparer l'avenir et de participer pleinement aux dynamiques de développement régional.
- **Soutenir le maintien et la création d'une offre de services de qualité dans les petites villes/ bourgs centres qui ont vocation à remplir une fonction essentielle de résistance démographique et de vitalité de leurs bassins de vie respectifs.**

ARTICLE 2 : DUREE

Le présent contrat est conclu pour une période qui prend effet à compter de sa date d'approbation par l'ensemble des partenaires et **s'achèvera le 31 décembre 2028.**

ARTICLE 3 : PROJET DU TERRITOIRE ALBIGEOIS ET BASTIDES

1. Présentation du territoire Albigeois & Bastides et ses ambitions



Le Pôle Territorial de l'Albigeois et des Bastides est un syndicat mixte, créé au 01/01/2015 et qui regroupe 5 communautés de communes tarnaises pour 97 communes et 59 071 habitants (INSEE – RP 2019- Population totale) :

- La Communauté de communes du Cordais et du Causse – 22 communes – 5 157 habitants
- La Communauté de communes du Carmausin Ségala – 33 communes – 30 436 habitants
- La Communauté de communes Val 81 – 19 communes – 5 658 habitants
- La Communauté de communes des Monts d'Alban et du Villefranchois – 14 communes – 6 545 habitants
- La Communauté de communes Centre Tarn – 11 communes – 11 289 habitants



Le territoire rural s'articule autour de 7 bassins de vie et 96 % des communes appartiennent au bassin d'emploi Albi – Carmaux – Gaillac. Il est considéré comme un espace fragile, qui justifie de dispositifs spécifiques de soutien :

- Zones de montagne : 24 communes (8% du territoire)
- Zone de Revitalisation Rurale (ZRR) : 95 communes
- Zone d'Aide à Finalité Régionale (AFR) : 8 communes
- ZONE de Revitalisation des COMmerces en MIlieu Rural (ZORCOMIR) : 57 communes

Il présente un caractère très rural (35 habitants/km²) avec une croissance démographique faible, qui oscille entre -1% et +1% d'évolution annuelle suivant les communautés de communes.

Il présente un taux de pauvreté élevé avec 17,4% des foyers fiscaux qui vivent sous le seuil de pauvreté (15% dans le Tarn). Le vieillissement de la population s'est contenu ces dernières années mais le territoire compte 137 personnes de plus de 65 ans pour 100 jeunes de moins de 20 ans (108 à l'échelle du Tarn et 96 en Occitanie).

Des ressources économiques limitées et une économie de proximité menacée :

Avec un revenu fiscal de référence moyen de 21 200 € contre 23 210 € à l'échelle du Tarn, le territoire est globalement à l'écart des dynamiques économiques observées à l'échelle du Tarn. Les emplois locaux disparaissent d'année en année avec la baisse de l'économie agricole et la transformation vers une économie sociale des services à la personne.

Le secteur tertiaire représente la majorité des emplois locaux, qui sont occupés à 69% par un résident de la même intercommunalité. Les activités « administration publique, enseignement, santé humaine et action sociale » sont les plus pourvoyeuses d'emploi (35% des emplois locaux).

Le territoire dénombre très peu d'entreprises et d'établissements avec des effectifs salariés importants. Les établissements de plus de 100 salariés étaient au nombre de 9 en 2016.

L'agriculture et l'artisanat présentent des enjeux de reprise importants car 17% des chefs d'exploitations agricoles ont plus de 60 ans et 30% des chefs d'entreprises ont plus de 55 ans.

D'autre part, l'activité économique du territoire est essentiellement tournée vers la sphère présente, c'est-à-dire que les activités sont mises en œuvre localement pour la production de biens et de services visant la satisfaction des besoins de personnes présentes dans la zone, qu'elles soient résidentes ou touristes.

Avec près de 40 000 lits d'hébergements touristiques, le PETR de l'Albigeois et des Bastides abrite **26 %** des hébergements touristiques tarnais. Organisé autour de 4 offices de tourisme, il a accueilli en 2019 plus 2,750 millions de nuitées. L'organisation touristique passe également par la présence de 2 grands sites Occitanie, reconnus par la région : Cordes sur Ciels et cités médiévales & Albi, Vallée du Tarn.

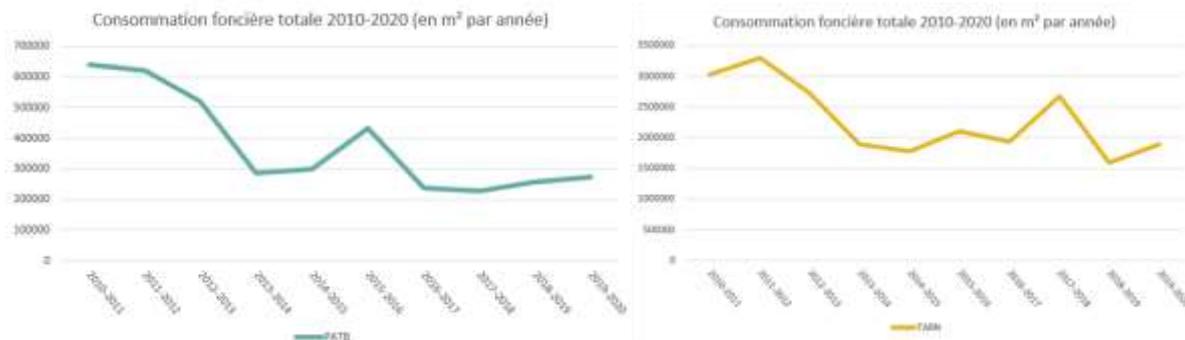
Pour ce qui est de l'agriculture, on notera une importante évolution de la surface en agriculture biologique. En 2019, elle atteint 6 486 ha (6,1% de la SAU totale) et on dénombre 157 exploitations AB soit ¼ des exploitations AB du Tarn

Un mode de vie non durable :

Le territoire se caractérise également par un parc de logements vétustes, anciens et énergivores (80 % des logements ont une étiquette supérieure à C). La précarité énergétique touche 10% des ménages (seulement 7,5% à l'échelle du Tarn). L'emploi est tourné essentiellement vers Albi (29% des actifs résidents du territoire travaillent sur l'agglomération albigeoise) ce qui génère d'importants déplacements domicile-travail (trajet moyen de près de 40 km aller-retour).

Sur la période 2010-2020, 380 ha ont été consommés à l'échelle du Pôle Territorial de l'Albigeois et des Bastides, dont 302 à titre d'habitat. Cela représente 16 % des 2 294 ha consommés à l'échelle du Département du Tarn.

Ces consommations restent importantes même si on observe une trajectoire à la baisse, aussi bien à l'échelle du Pôle Territorial que du Tarn.



En l’attente de l’application de la trajectoire Zéro Artificialisation Nette de la loi Climat et Résilience, les 2 SCoT présents sur le Pôle Territorial affichent des objectifs ambitieux de réduction de la consommation foncière : - 47 % pour le SCoT du Grand Albigeois et -54 % pour le SCoT du Carmausin, du Ségala, du Causse et du Cordais.

Des commerces et services à la population équilibrés, qui sont à compléter

Le maillage des services à la population s'appuie sur le réseau des bourgs qui offrent les services essentiels à la population. L’offre n'est pas tout à fait aboutie et l'arrivée de nouvelles familles génère de nouveaux besoins.

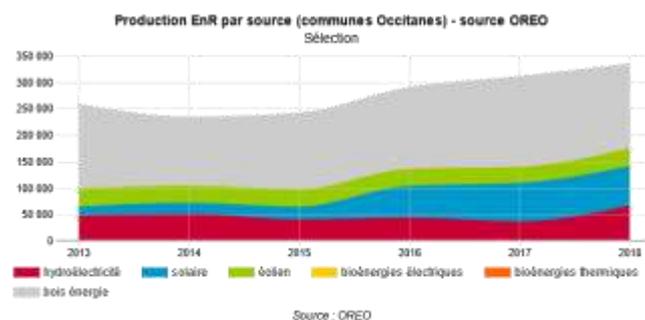
Le territoire perd chaque année plusieurs commerces qui ne sont pas repris. Néanmoins 31 communes ont au moins une fonction commerciale et les principaux bourgs sont dotés de la gamme complète de l’offre de commerces de proximité.

Une transition écologique et énergétique à amplifier

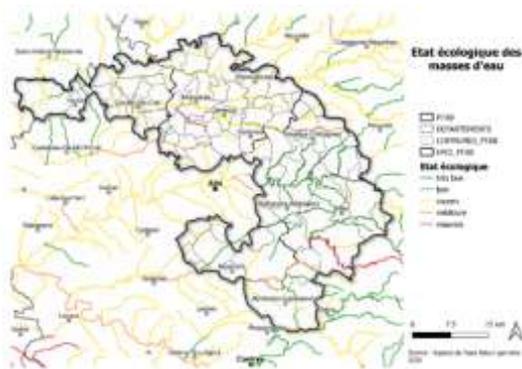
Le Territoire se caractérise par un profil de consommation qui reflète son caractère rural. 78% des consommations énergétiques sont liés à l’habitat et aux transports alors que 70 % des émissions de gaz à effet de serre sont issues du secteur agricole. Le gisement d’économie d’énergie tout secteur confondu a été estimé 708 GWh, soit 61% de la consommation actuelle.

La production énergétique du territoire s’élève, en 2018, à 333 GWh/an. Le bois énergie reste la première source d’énergie renouvelable suivi du photovoltaïque, tiré par les sites de production au sol du Carmausin et l’éolien avec l’unique parc de 10 machines à Assac.

Cette production permet au territoire d’afficher une autonomie énergétique de 26,6% ce qui est légèrement supérieur à l’autonomie départementale (25,7%) et régionale (22,3%).



Les évolutions climatiques attendues sont de nature à mettre en difficulté certaines activités économiques (agriculture), certaines caractéristiques paysagères et environnementales et les populations les plus âgées.



L'enjeu de la préservation des ressources en eau est important tant d'un point de vue, quantitatif que qualitatif. Ainsi, **66%** du linéaire des masses d'eau superficielles du territoire est classé dans un état écologique moyen, médiocre ou mauvais. Il en va de même avec la préservation de la biodiversité puisqu'un peu plus de la moitié des zones naturelles bénéficie d'une protection. Enfin la qualité de l'air est jugée bonne avec un profil du territoire typique des zones rurales

En synthèse, l'évolution du territoire s'inscrit dans des dynamiques et des mutations d'ordre locales, régionales et nationales dont les principaux enjeux sont les suivants :

- Les **évolutions démographiques avec la poursuite du vieillissement** de la population entraînant des évolutions des équilibres générationnels et le développement de migrations au sein du territoire et interterritoriales
- Les **nécessités de transformation des services aux publics** et de la consommation via le numérique, la gestion collective des biens communs et la segmentation accrue des modes de consommations
- La **fragilisation du lien social avec des aggravations de la précarité**, l'affaiblissement des capacités de solidarité nationale et les attentes sur de nouvelles formes de lien et solidarité
- La **mutation des systèmes productifs pour intégrer les transformations nécessaires aux enjeux écologiques**, aux enjeux d'organisation du travail et aux évolutions technologiques
- Enfin la **transformation du rapport à l'espace qu'il s'agisse de la recherche de proximité dans les usages quotidiens**, d'un recentrage sur le logement, de l'artificialisations des sols et d'une mobilité qui doit se décarboner

Aussi notre Contrat Territorial Occitanie 2022-2028 s'inscrit dans une ambition de développement du territoire qui fait face à l'ensemble de ces mutations en relevant également les défis suivants :

- **Développer de façon cohérente l'attractivité résidentielle et économique du territoire** à travers une politique dynamique et maîtrisée de l'habitat, du logement, de l'activité économique, de l'amélioration du cadre de vie et une offre de services adaptée aux besoins.
- **Améliorer la qualité de vie** en prenant en compte le vieillissement de la population, les niveaux de revenus, les difficultés d'insertion sociale et professionnelle et les disparités territoriales
- **Soutenir l'économie locale et l'emploi**, à travers l'amélioration de l'accueil des entreprises, le développement d'une économie de proximité et de services, le soutien à l'émergence de systèmes alimentaires locaux durables et le développement d'une économie touristique également durable (en lien avec les grands sites d'Albi- Vallée du Tarn et Cordes sur Ciel et les cités médiévales)
- **Amplifier nos démarches de transition écologique et énergétique**, pour devenir un territoire à énergie positive en 2040, en agissant sur la rénovation énergétique du bâti, les mobilités, les déplacements et le développement de la production d'énergie renouvelable, en préservant nos ressources et notre patrimoine naturel

- **S'adapter aux évolutions du climat et rendre le territoire plus résilient** pour se donner les moyens de dépasser les situations de crises et de s'engager dans une vision à plus long terme qui intègre le risque et s'appuie sur les forces et potentialités locales
- **Développer de la cohésion territoriale et renforcer les solidarités par de nouvelles approches de gouvernance**, par la valorisation et le soutien aux initiatives et engagements citoyens par une bienveillance accrue face aux situations sociales défavorisées

2. Présentation des Bourgs-Centres du territoire, et de leur insertion/contribution au projet de territoire

Le Pôle Territorial s'est saisi du nouveau dispositif « Contrat bourg-centre » proposé par la Région pour accompagner les communes concernées dans la préparation de leurs dossiers de pré-candidature et la rédaction du contrat-cadre.

Huit bourgs-centres du territoire ont fait l'objet d'un contrat (ou sont en cours de rédaction).



Le Contrat **Carmaux-Blaye** (CC du Carmausin Ségala

- population municipale 2019 : 12 728 habitants) fût le premier signé sur le territoire, le 18/07/2019. Ce contrat a permis de



mobiliser l'ensemble des acteurs autour d'un projet de revalorisation de l'image de l'agglomération et

d'améliorer la qualité de vie des habitants : Recomposition de l'espace public (valorisation des entrées de ville et des artères commerciales, requalification des places du centre-ville de Carmaux et création de nouveaux cheminements doux...), réalisation d'équipements sportifs et de loisirs (nouveau tennis couvert, réaménagement du stand de tir de Carmaux, modernisation de la base de loisirs de l'Endrévié...) et adaptation des services à la population avec la création d'un nouveau centre de santé à Blaye.

Les **friches industrielles** localisées dans 3 communes (Carmaux, Saint-Benoît-de-Carmaux et Blaye-les-Mines) se positionnent au sein d'une zone d'activité dénommée «ZAE du Bassin Carmausin » s'étalant sur une superficie vaste attenante d'environ 2 km², divisée en nombreux « petits » secteurs issus de l'héritage historique de l'activité minière, dont 8 secteurs principaux (Tronquié, Grillatié, Centrale, Pré Grand, Ateliers Centraux, Cokerie, Cérou et Favarelle).

Lauréate en 2018 de l'AMI friches, la Communauté de communes Carmausin Ségala a choisi de mener une étude historique et documentaire en ciblant 3 secteurs (Tronquié -11 ha -, Cokerie - 33 ha - et Ateliers Centraux - 5,3 ha). Cette étude avait pour but de reconstituer, à travers l'histoire, les pratiques industrielles ainsi que les activités des 3 secteurs et leurs abords.

Cette étude, rendue en 2021 a permis à la collectivité de bâtir son programme et de définir les cibles actions visant à reconquérir les friches industrielles situées au coeur de la centralité du bassin de vie carmausin : repenser les accès de ces zones en y intégrant de la mixité et établir un schéma global définissant les usages du foncier.

Deux secteurs clés sont ressortis en termes de priorité, d'urgence et de faisabilité : le secteur des Ateliers Centraux et le secteur de la Tronquée.

Après avoir pris le temps d'élaborer son plan d'actions, la collectivité a décidé aujourd'hui de concentrer ses efforts sur le secteur des Ateliers Centraux, des études concernant l'aménagement paysager et les réseaux de la zone vont être menées.

Le contrat de **Valence d'Albigeois** (CC Val 81 – population municipale 2019 : 1299 habitants) a été validé le 11/12/2020. Il est principalement structuré autour de la poursuite des aménagements urbains du cœur de bourg ainsi que de la création de nouveaux services à la population (médiathèque intercommunale, Espace France Services...).



Le contrat de la commune de **Valderiès** (CC Carmausin-Ségala – population municipale 2019 : 840 habitants) a été validé le 10/09/2019. Il prévoit les aménagements urbains de son cœur de bourg ainsi que plusieurs liaisons douces pour relier le centre aux différents équipements. Les services à population sont confortés par la création de nouveaux équipements petite enfance (MAM intercommunale), sport et loisirs.

Sur **Réalmon** (CC Centre Tarn – population municipale 2019 : 3480 habitants) le contrat a été validé le 12/11/2019. La requalification des espaces publics de la bastide et sa ceinture constitue un axe fort du projet communal, consolidée par la rénovation des façades dans le cadre de l'OPAH. La mobilité douce entre le cœur de ville et les équipements structurants est favorisée. L'offre en équipements publics est renouvelée (salle polyvalente) et complétée (construction d'un complexe de maisons pour seniors). Enfin la commune souhaite mettre en valeur le potentiel touristique et commercial du bourg en partenariat avec la communauté de communes.



Le contrat d'**Alban** (CC des Monts d'Alban et Villefranchois – population municipale 2019 : 928 habitants) a été validé le 06/11/2020. Il est articulé autour de dynamiques de requalification des espaces publics, la poursuite de l'OPAH et de l'opération façades, des aménagements sportifs, économiques et touristiques, ou encore la rénovation énergétique de plusieurs bâtiments publics et des équipements à destination des personnes âgées.

Le bourg-centre de **Villefranche d'Albigeois** (CC des Monts d'Alban et Villefranchois - population municipale 2019 : 1248 habitants), validé le 14/09/2020, a pour objectif de poursuivre les dynamiques en place, notamment l'OPAH et l'opération façade, mais aussi la requalification des espaces publics, la rénovation énergétique du patrimoine public....



A **Montredon-Labessonnié** (CC Centre Tarn - population municipale 2019 : 1987 habitants), le projet de contrat prévoit des actions en matière d'aménagement d'espaces publics en cœur de bourg, de rénovation de façades, de création de logements locatifs, de création d'équipements enfance-jeunesse et sportifs et de dynamisation de l'activité économique et touristique.

Cagnac-les-Mines (CC Carmausin-Ségala - population municipale 2019 : 2578 habitants) travaille actuellement à la rédaction de son contrat qui prévoit la création d'un pôle santé, la rénovation de bâtiments communaux, la création de liaisons douces, la création d'équipements sportifs et des actions de valorisation du patrimoine rural et minier.



L'ensemble des contrats Bourgs-Centre Occitanie du Pôle Territorial de l'Albigeois et des Bastides participe à la dynamisation et la revitalisation de ces centralités essentielles à leur bassin de vie et à l'équilibre du maillage territorial de centralités et polarités.

Les labellisations « Petites Villes de Demain » avec l'Etat sont venues consolider ce premier travail d'expression d'un projet communal sur 4 communes (Carmaux-Blaye, Réalmont, Alban et Cordes-sur-Ciel).

Le présent CTO aura pour objectifs d'étendre le dispositif Bourgs-Centres Occitanie aux communes éligibles et volontaires sur le territoire (Cordes sur Ciel - Vaour - Saint Benoit de Carmaux - Pampelonne) et de mettre à jour les contrats existants en identifiant les opérations réalisées et les nouveaux projets à venir.

ARTICLE 4 : ORIENTATIONS STRATEGIQUES DE LA REGION

La Région Occitanie s'emploie depuis sa création, à travers un travail collectif impliquant acteurs publics, privés et citoyens, à imaginer et à faire vivre un nouveau modèle de société, capable de répondre aux enjeux environnementaux, sociaux, économiques, démocratiques, qui chaque jour s'imposent avec plus de force.

En décembre 2019, à la lumière de consultations, d'échanges et d'actions, la Région a adopté la feuille de route « Occitanie 2040 » fixant les grands objectifs à atteindre, accompagnés d'un certain nombre de mesures nouvelles, pour faire évoluer notre société vers un modèle plus juste et plus durable.

Peu de temps après l'adoption de cette nouvelle trajectoire, la crise sanitaire engendrée par l'épidémie de COVID-19 a conduit la Région à élaborer une réponse exceptionnelle pour protéger les habitants, les entreprises et les emplois, tout en préparant l'avenir.

En complément de ses Plans d'urgence et de relance pour l'emploi et dans la lignée de sa feuille de route « Occitanie 2040 », la Région a engagé la construction d'un grand Plan de transformation et de développement – **PACTE VERT pour l'Occitanie**, adopté en Assemblée Plénière du 19/11/2020.

Il s'inscrit en cohérence avec le « Green Deal » de l'Union Européenne, ancré dans un objectif bas carbone et d'un nécessaire rééquilibrage territorial. Il participe également à la seconde priorité européenne « Une Europe adaptée à l'ère numérique ».

Ce Plan de transformation et de développement s'appuie sur la prise de conscience collective de la nécessité de modifier nos modes de vie, de notre façon de produire, de consommer, de travailler, de nous déplacer, d'habiter la planète.

Trois grands engagements fondent ainsi les orientations régionales :

1. La Région accompagne le changement de nos modes de vie

La construction d'un modèle plus juste et durable passe inévitablement par des changements profonds dans nos modes de vie.

L'une des activités essentielles concernées est l'alimentation. Privilégier une agriculture durable et respectueuse des ressources, porteuse d'activités et d'emplois dans nos territoires, favoriser les produits locaux, bios, doit permettre à tout un chacun d'avoir accès à une nourriture de qualité et aux exploitants de vivre de leur travail.

Ces objectifs entrent en résonance avec la Stratégie régionale pour la Biodiversité, qui vise à replacer le vivant au cœur du modèle de développement de l'Occitanie et ainsi garantir la bonne santé des écosystèmes et la résilience de nos territoires face aux conséquences du changement climatique.

Le territoire d'Occitanie est fortement soumis aux effets du changement climatique et tout particulièrement en ce qui concerne la ressource en eau, que ce soit dans ses périodes d'excès comme dans ses périodes de manque, qui se font de plus en plus intenses et fréquentes. C'est pourquoi la Région met en œuvre une stratégie et des politiques d'intervention favorisant une approche globale et anticipative de l'enjeu eau, conciliant la gestion durable et partagée de la ressource, la préservation des milieux aquatiques, et la prévention du risque d'inondation.

Les patrimoines et la biodiversité doivent ainsi être au cœur des projets d'aménagement qui doivent désormais nécessairement prendre en compte des enjeux de renaturation de nos Centres-Villes.

La crise sanitaire a révélé avec une ampleur inédite l'impératif de maintenir l'emploi tout en travaillant autrement : repenser l'articulation entre sa vie professionnelle et sa vie privée, les potentialités et les limites des outils informatiques, le partage des équipements, etc.

Dès lors, la Région accompagne les entreprises et les collectifs dans leurs expérimentations et leurs évolutions, et prévoit d'achever d'ici 2024 la couverture de tout le territoire en offre Internet de très haut débit.

Les entreprises, les demandeurs d'emplois ont besoin de solutions opérationnelles et accessibles, avec une mobilisation de partenaires large, et sur l'ensemble des départements. C'est le sens du Pacte pour l'Embauche qui vise à lever, d'une part, tous les freins externes à l'embauche en accompagnant les habitants d'Occitanie en recherche ou en reprise d'emploi, mais aussi leur parcours professionnel, et d'autres part, les freins internes à l'entreprise en accompagnant les entreprises d'Occitanie qui rencontrent des difficultés de recrutement.

Plus que jamais, les actions de solidarité, la réduction des inégalités sociales et la recherche d'un projet sociétal inclusif sont au cœur du vivre ensemble en Occitanie. Pour cela, le Plan de transformation et de développement porte de nombreuses propositions d'actions destinées à enrichir la vie sociale.

Ainsi, conformément à la Stratégie culturelle Occitanie 22-28 : La culture partout et pour tous" votée à l'AP du 16 décembre 2021, le plan de transformation et de développement promeut l'égalité d'accès à la culture, l'aménagement culturel équilibré du territoire, la création artistique en Occitanie et le soutien aux industries créatives et la valorisation de l'économie culturelle et patrimoniale à l'international."

En lien avec le Projet Sportif Territorial adopté par la Conférence Régionale du Sport et le Pacte Vert régional, ce plan favorise aussi le développement sur l'ensemble du territoire de toutes les pratiques sportives pour toutes et tous, à tous les âges de la vie, dans un objectif d'inclusion des publics les plus éloignés, d'égalité femme-homme et de lutte contre toute forme de violences ou discriminations. Pour cela, il prévoit notamment un accompagnement différencié des clubs selon leur niveau de pratique, leur implication dans la formation des jeunes du territoire ou leur capacité à organiser des manifestations vertueuses de dimension supra-régionale. Les projets de construction ou de modernisation d'équipements sportifs répondant à une demande sociale de plus en plus diversifiée, ainsi qu'à des objectifs élevés en matière de qualité d'usage, d'impact environnemental et d'équilibres financier et territorial, feront naturellement l'objet d'une attention particulière dans le cadre des dispositifs régionaux de droit commun en vigueur. L'EPS et le sport scolaire contribuent également à promouvoir auprès des élèves des valeurs de respect, de partage, d'éducation et d'humanisme ; tout en contribuant à lutter contre une sédentarité toujours plus croissante. Ils jouent ainsi un rôle déterminant dans l'accès des jeunes à la pratique sportive et donne sens au "vivre ensemble" et à l'apprentissage de la vie associative. A ce titre et au travers de sa compétence « lycées », la Région finance la création ou la modernisation d'équipements nécessaires à leurs pratiques. La Région offrira enfin son expertise dans le domaine de la mise en tourisme aux sites en capacité d'accueillir des délégations nationales ou internationales pour des stages de préparation sportive.

De profonds changements modifient également le lien avec nos territoires, en particulier concernant la question du logement. Nos concitoyens rencontrent souvent des difficultés pour se loger décemment et peuvent être confrontés à des situations de précarité énergétique.

En réponse, le Plan de transformation et de développement prévoit d'accélérer l'action régionale sur la rénovation énergétique des logements, le développement et la promotion de matériaux de construction non polluants, biosourcés et recyclables.

Enfin, avec 9 tonnes de CO₂ par habitant et par an, le poids écologique de notre vie quotidienne – transport, logement et consommation – est bien trop élevé pour imaginer atteindre les objectifs d'émission plébiscités par les scientifiques (2 tonnes eq CO₂). Les actions sur l'alimentation et le logement constituent des leviers importants de réduction de notre empreinte carbone. Au-delà de ces actions, le secteur essentiel sur lequel nous devons également agir est celui des transports. En effet, selon l'ADEME, les transports représentent 31% de l'empreinte carbone des français. Les véhicules particuliers sont responsables de plus de la moitié de cet impact suivis des poids lourds.

L'organisation territoriale de l'Occitanie avec notamment une concentration de l'activité et un étalement urbain particulièrement importants ainsi que la dynamique démographique conduisent mécaniquement à un accroissement des kilomètres parcourus par les habitants (au global et en moyenne par an). Dès lors, les mesures très offensives décidées par la Région en faveur des solutions de mobilités collectives et/ou décarbonées constituent une priorité d'intervention au titre de sa compétence d'autorité organisatrice des mobilités régionales ainsi que dans le cadre des politiques publiques inscrites au sein des contrats territoriaux.

Comme elle s'y était engagée auprès des communes et intercommunalités lors du débat relatif à la compétence mobilité dans le cadre de la loi d'Orientation des Mobilités, la Région met en œuvre une stratégie très volontariste en matière de solutions de mobilités. Les transports réguliers ferroviaires et routiers constituent l'armature du réseau liO mais ils ne peuvent répondre à tous les besoins dans tous les territoires. C'est la raison pour laquelle, la Région déploie de nouveaux dispositifs en faveur de solutions plus souples et adaptées aux besoins spécifiques des usagers. Les éco-chèques destinés notamment aux ménages les plus précaires permettent d'accompagner l'acquisition de véhicules propres (voitures électriques et vélos à assistance électrique). Le plan régional vélo et intermodalités permet de soutenir la réalisation des infrastructures cyclables et les pôles d'échanges multimodaux. Enfin, la Région vient de signer au titre du Plan Régional du covoiturage un partenariat avec les principales plateformes dans lequel une aide financière encourage ce mode de transport en alternative à l'autosolisme.

La Région entend poursuivre son engagement en faveur des mobilités en élargissant ses dispositifs d'intervention auprès des territoires et ce de façon plus accentuée dans ceux qui ne disposent pas des ressources suffisantes pour faire face aux besoins d'investissements.

Les produits touristiques (hébergements ou activités) devront aussi prendre en compte des critères socio-environnementaux comme la gestion de l'eau, le respect de la nature et des habitants de ces territoires touristiques.

La transformation vers un modèle vertueux fera l'objet d'un processus continu, engageant tous les acteurs du territoire. Le rôle de la Région est de concerter avec l'ensemble des partenaires et citoyens afin de rendre les actions cohérentes et de créer des dynamiques collectives.

La Région mène une politique volontariste depuis 2015 dans les Contrats de Ville afin d'améliorer la qualité de vie des habitants, d'assurer une plus forte équité territoriale et de rompre l'isolement social et économique des quartiers défavorisés.

En 2019, la Région a réaffirmé son engagement dans les Contrats de Ville jusqu'à fin 2022, s'est engagée plus fortement en signant les conventions de Renouvellement

Urbain du Nouveau Programme National Urbain (NPNRU), et en créant des aides spécifiques.

La Région compte 105 quartiers prioritaires répartis sur 48 communes dont 32 quartiers ont été identifiés comme particulièrement sensibles par l'Agence Nationale pour le Renouvellement Urbain.

Par sa nature transversale, la **Politique de la ville** croise de nombreuses stratégies et priorités régionales : emploi, formation professionnelle, développement économique, logement, culture et patrimoine, sport, jeunesse, lutte contre les discriminations, santé, aménagement...

L'intervention régionale s'inscrira dans le cadre des politiques contractuelles (CTO et BC) et appuiera davantage les opérations de création d'entreprise et avec une attention particulière portée à l'entrepreneuriat féminin.

2. Construire ensemble un nouvel avenir sobre et vertueux

Le plan de transformation et de développement a pour ambition de proposer un nouveau modèle de production économique et des relations nouvelles entre les entreprises, les salariés et l'environnement dans lequel l'activité se développe.

En effet, il convient de créer un modèle plus économe en ressources, plus vertueuse localement et fondé sur des valeurs telles que le respect, la confiance et l'écoute.

Face aux enjeux d'indépendance et d'autonomie stratégique que la crise sanitaire a révélés, le Plan de transformation et de développement prévoit en premier lieu, le déploiement de politiques accélérant la formation dans les métiers de demain, en lien avec des thématiques telles que l'économie circulaire, le numérique et la santé.

La santé constitue aujourd'hui l'une des premières préoccupations des Français.es. En Occitanie, la santé est d'autant plus stratégique que :

- les besoins en matière de soins sanitaires et sociaux, s'accroissent sous l'effet conjugué de l'augmentation de la population régionale, de la précarité et du vieillissement de celle-ci ;
- le territoire est vaste avec de nombreuses communes rurales, dont en zone de montagne, des territoires diversifiés connaissant pour certains des variations démographiques saisonnières significatives ou encore des taux de précarité élevés ;
- des inégalités dans l'accès aux soins de proximité dits de « premier recours » (médecin généraliste, pharmacie, infirmier.e, masseur-kinésithérapeute...), qui risquent d'induire durablement un sentiment de « fracture sanitaire » ;
- des inégalités sociales et socio-territoriales particulièrement marquées ; alors que l'espérance de vie ou l'état de santé moyen de la population s'améliore d'année en année, les écarts de santé continuent de s'agrandir entre les différents groupes sociaux pour la mortalité, la morbidité, les déterminants et les comportements de santé.

Pour une Occitanie durable, favorisant la santé – le bien-être de toutes et tous, l'enjeu pour la Région est de préserver et d'améliorer la SANTE au sens large des populations en :

- Développant la prévention et l'éducation à la santé,
- Renforçant l'accès au système de santé dans tous les territoires et pour toutes et tous,
- Attirant et formant vers les métiers des secteurs sanitaires, sociaux et médico-sociaux,
- Développant des partenariats, facilitant les mises en réseaux d'acteurs et collaborations, pour accélérer l'appropriation des enjeux et donc la transformation.

En matière de formation sanitaires et sociales : la loi du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales a confié aux Régions d'importantes compétences en matière de structuration, de programmation et de financement des formations sanitaires et sociales. Les Régions ont la charge de la définition et de la mise en œuvre des politiques de formations pour les secteurs sanitaire, médico-social et social.

Dans le cadre de l'élaboration du nouveau schéma des formations sanitaires et sociales, des concertations territoriales associant les acteurs de la Santé seront proposées dans chaque département, entre janvier et mars 2023.

A ce jour la Région Occitanie compte 41 organismes gestionnaires agréés, qui se répartissent sur 41 villes dans lesquelles au moins une formation paramédicale est dispensée et 38 villes dans lesquelles au moins une formation en travail social est dispensée.

Après avoir créé 1512 places de formations paramédicales supplémentaires en 2021, la Région Occitanie poursuit son engagement pour répondre aux besoins croissants du secteur, en finançant la création de 1 611 places en formations paramédicales et sociales supplémentaires pour la rentrée 2022. L'objectif est de former les professionnels de santé de demain en nombre suffisant pour répondre aux besoins des populations.

Au total, en 2022, la Région Occitanie consacrera plus de 95 M€ au fonctionnement des organismes de formations paramédicales et sociales, soit une augmentation de 11% pour accompagner l'ouverture des places supplémentaires.

Le numérique doit par ailleurs être un levier pour l'accès à la formation et aux nouvelles organisations de travail. Le déploiement des campus connectés ou de tiers-lieux dans les lycées, permettra aux jeunes de s'acculturer aux pratiques du numérique et de l'entreprise, d'accéder à des formations à distance et de travailler en réseau.

Dans un second temps, il conviendra d'accompagner les entreprises et les collectivités de la Région Occitanie dans la transition écologie et sociale.

Il conviendra pour cela, de tenir compte des impacts environnementaux de toute activité. Réduire les chaînes d'approvisionnement (circuits courts), anticiper la gestion des déchets industriels et des chantiers de BTP, relocaliser et conforter les industries locales pour pérenniser les savoir-faire et l'emploi au niveau local constituent les priorités du PACTE VERT.

L'économie circulaire doit être un axe majeur de toute activité de production et de transformation.

Dans cette perspective, la Région soutiendra fortement la Recherche et le Développement (R&D) ainsi que l'innovation, notamment sur les nouvelles filières vertes, qu'il s'agisse de l'hydrogène, de l'éolien en mer, des circuits courts ou de cluster vélo.

Il conviendra de sensibiliser davantage les acteurs, aux notions d'écoconception, d'économie de fonctionnalité et de coopération (EFC), et d'écologie industrielle territoriale (EIT).

Le soutien à l'aménagement économique s'inscrira également dans l'exigence d'un aménagement vertueux et économe en foncier.

Le développement des mobilités vertes sera également un levier indispensable pour l'atteinte des objectifs de réduction de pollution, notamment en zone dense.

En effet, le secteur des transports représente 39% de la consommation énergétique régionale. Il convient donc de proposer des solutions innovantes vers une décarbonation du secteur des transports en soutenant fortement le développement du ferroviaire et de la mobilité douce.

Enfin, l'Occitanie est également une grande région ouverte sur le bassin méditerranéen avec 220 kilomètres de rivages, 1,3 million d'habitants permanents (21% de la population régionale sur moins de 2% du territoire), 20 stations balnéaires qui accueillent 8 millions de touristes chaque année, une trentaine de ports de plaisance (30000 anneaux), 3 ports de commerce (Sète, Port-la-Nouvelle et Port-Vendres), 5200 km² d'aires marines protégées dont un parc naturel marin de 4000 km².

Dans un contexte de changement climatique, de développement économique basé sur l'exploitation des ressources naturelles et de concurrence accrue avec les autres bassins littoraux méditerranéens, la politique régionale pour la mer et le littoral accompagne la préservation et la restauration des espaces littoraux et maritimes, leurs résiliences face aux risques littoraux, le développement d'une économie bleue durable (filières d'aujourd'hui : nautisme, halieutique... et de demain : énergie marine renouvelable, biotechnologie...), créatrice de richesses et d'emplois non délocalisables. La Région accompagne également la modernisation et le développement équilibré des stations du littoral et des ports de plaisance. Cette valorisation des atouts économiques, touristiques, sportifs et du patrimoine naturel et culturel de la mer et du littoral est une richesse pour l'attractivité de l'Occitanie et le bien-être de ses habitants.

Cette ambition maritime de la Région, qui s'est traduite dès 2013 avec la création du Parlement de la Mer, a été renforcée par la signature en 2017 du Plan littoral 21 pour une durée de 10 ans, porté par la Région avec l'Etat et la Caisse des Dépôts, véritable catalyseur de projets.

3. Proximité et rééquilibrage territorial, la Région conçoit autrement ses politiques publiques

La refondation de notre vie démocratique, portée par le Plan de transformation et de développement régional, vise une action publique mieux partagée, plus proche des citoyens et stimulée par l'intelligence collective.

Seule la prise en compte des particularités locales au niveau des territoires de vie, sur la base de l'écoute et d'un dialogue de confiance, permettra une mutation viable, durable et efficace de l'action publique.

Il s'agit de repenser les contrats territoriaux en les ouvrant à tous les acteurs du territoire, élus, acteurs associatifs, acteurs privés, citoyens, ..., afin que la Région puisse assurer un rôle d'incubateur à l'émergence de politiques publiques et de projets innovants.

Le Plan de transformation et de développement se mettra en place dans cet esprit de dialogue entre la Région et ses habitants, à partir de cette même méthode démocratique, en associant des citoyen.ne.s à la décision ou à l'évaluation de nos politiques et en mettant en place des budgets participatifs.

Cela se traduira notamment, au sein de chaque territoire de projet, par l'installation d'un « Comité Participatif Citoyen Local » représentatif de la diversité des acteurs locaux.

Ce COPACIL sera constitué à l'initiative du territoire de contractualisation et réuni autant que nécessaire, pour accompagner l'élaboration et le suivi du Contrat Territorial.

Enfin, la Région souhaite renforcer le réseau des Maisons de ma Région, pour favoriser l'accès à des services de qualité dans les territoires et proposer un guichet d'entrée pour les citoyens, les usagers et les élus locaux.

La Région engage une priorisation de ses dispositifs de soutien à l'accueil d'activités économiques (Zones d'Activités Economiques, pépinières, hôtels d'entreprises, tiers lieux...) sous le prisme du rééquilibrage territorial et des enjeux de sobriété foncière.

La montagne représente une part importante de l'Occitanie : les territoires situés en zone massif (Massif central et Pyrénées) couvrent 55% de la superficie de la Région, soit 2055 communes (ou 1 habitant sur 5) réparties sur 12 des 13 départements. Ces territoires sont particulièrement marqués par l'enjeu de l'adaptation au changement climatique et font face dans ces conditions à de nombreux défis liés à la diversification des activités touristiques, à la garantie des services et cadre de vie pour leurs populations et aussi à la protection des milieux.

La Région place sa politique en faveur de la montagne dans le cadre d'une démarche cohérente et ambitieuse, transversale aux deux massifs, qui répond aux spécificités de ces territoires, tant au niveau économique, social, du tourisme, que de l'accès à l'éducation et aux services publics, la santé ou la mobilité.

C'est selon cette approche que le Plan « Montagnes d'Occitanie-Terres de vie », a été élaboré en 2018 par la Région en partenariat avec l'Etat et la Banque des Territoires. Ce Plan propose 40 mesures qui s'inscrivent pleinement dans ce nouveau modèle de développement, plus juste et plus durable, conciliant emploi et écologie et s'appuyant sur le potentiel remarquable que représentent la richesse des paysages, des ressources naturelles, les savoir-faire et les spécificités locales. Il ménage une large place à l'innovation et à l'expérimentation. La Région a également installé depuis janvier 2018 un Parlement de la Montagne, instance de concertation unique en France, qui regroupe l'ensemble des acteurs de la montagne.

La Région est par ailleurs partie prenante des politiques contractuelles des massifs et signataire des Contrats Plan Interrégionaux Etat-Régions (CPIER) pour les Pyrénées et le Massif central. Elle intervient dans ce cadre en mobilisant les dispositifs et moyens financiers régionaux, en cohérence avec les orientations du Plan Montagnes d'Occitanie et les fonds européens dédiés aux massifs.

La région compte **8 Parcs naturels régionaux**, 1 en cours de création et 2 en émergence. Ces Parcs couvrent environ 25% du territoire régional, rassemblent près de 879 communes et constituent par la diversité de leurs situations géographiques (en zones littorale, montagnarde ou de plaine) une excellente représentation des territoires ruraux de la Région.

Dans un contexte où les questions écologiques et sociales sont de plus en plus prégnantes, les PNR s'affirment comme des territoires d'excellence, exemplaires, destinés à ouvrir des perspectives et participer pleinement à la cohérence dans la gestion, l'accompagnement et le développement solidaire des territoires.

La Région soutient la mise en œuvre des Chartes des Parcs dont elle est signataire et qui traduisent des politiques spécifiques et adaptées à chacun des territoires de Parc.

Du fait du lien étroit qui les unit, la Région Occitanie entend confirmer les parcs naturels régionaux dans leur rôle de pionniers, de relais et d'acteurs des politiques régionales en cohérence avec les grands enjeux du PACTE VERT.

Le SRADET – Occitanie 2040

Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires

Après 5 ans de concertation, le **Sraddet Occitanie 2040 a été adopté par le Conseil régional le 30 juin 2022, puis approuvé par le Préfet le 14 septembre 2022**. Le Sraddet repose sur deux axes qui guident l'action régionale en matière d'aménagement du territoire : **rééquilibrage territorial et un nouveau modèle de développement plus vertueux**.

Pour favoriser et faciliter la déclinaison du Sraddet dans les territoires, les territoires sont invités à bien associer la Région dans le cadre des procédures d'élaboration ou de révision des Schémas de cohérence territoriale (ou à défaut, des Plans locaux d'urbanisme).

La Région va devoir engager une **modification de son Schéma dans les meilleurs délais**. En effet, la Loi Climat et Résilience confie aux Régions la territorialisation du Zéro artificialisation nette, avec pour objectif l'atteinte de ce ZAN à l'échelle régionale à l'horizon 2050, et la division par deux, dans un premier temps, de la consommation d'espaces d'ici 2031.

La sobriété foncière constitue un défi majeur en Occitanie compte tenu de notre attractivité démographique et économique. C'est la raison pour laquelle le Sraddet en vigueur porte déjà l'objectif de « réussir le ZAN à l'échelle régionale ». Les efforts de sobriété foncière doivent concerner l'habitat, mais aussi l'aménagement économique et les projets d'équipements et de services publics.

Les premières orientations régionales relatives à la modification « ZAN » du Sraddet sont les suivantes :

- **Une vraie territorialisation** prenant en compte l'enjeu de rééquilibrage régional ainsi que l'ensemble des spécificités locales : efforts passés, dynamiques démographiques et économiques, potentiel de renouvellement urbain, enjeux de préservation des espaces naturels, agricoles, forestiers... Il ne s'agit ainsi en aucun cas d'appliquer le -50% de manière uniforme et systématique à l'échelle de chaque SCoT. Il ne s'agit pas non plus de bloquer le développement des territoires ruraux qui jouent un rôle majeur dans la dynamique régionale. Enfin, cette territorialisation sera conduite de façon à être compatible avec nos priorités en termes de création d'emplois et de relocalisation industrielle.
- **Une large concertation**, principalement via la mise en place des Commissions Territorialisées de l'Assemblée des Territoires à l'échelle des quatre espaces de dialogues inscrits dans le Sraddet (les étoiles toulousaines, le ruban méditerranéen, le Massif Central et les Pyrénées). Nous travaillerons ensemble au sein de ces Commissions, réunissant à la fois les SCoT, les EPCI et les territoires de contractualisation à la **construction d'une territorialisation adaptée**. Ces travaux s'appuieront sur les propositions de la Conférence régionale des SCoT, à laquelle la Région participe activement et associeront bien entendu les Départements et les différentes associations de collectivités mobilisées.
- **Des solutions opérationnelles** : la Région accompagnera les territoires dans la mise en œuvre du ZAN : dispositif de reconquête des friches, Foncière commerce artisanat (Foccal), Foncière agricole, Opérateur ERC (Operco), aide à la requalification/densification des zones d'activités...

ARTICLE 5 : ORIENTATIONS STRATEGIQUES DU DEPARTEMENT DU TARN VIS-A-VIS DU TERRITOIRE

Le Département intervient afin d'apporter de la solidarité pour tous et soutenir les projets d'aménagement et de développement du territoire. Son action est fondée par l'exigence

de défendre et de renforcer notre service public, d'améliorer le quotidien et le cadre de vie des tarnais, de penser les aménagements de demain de façon durable, d'aller vers des bâtiments performants, d'encourager les nouveaux modes de mobilités, d'assurer la sécurité des habitants, et de redonner sa place à la nature en adaptant nos infrastructures et notre mode de vie.

En ce sens, le Département a adopté en 2017, le schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public (SDAASP) du Tarn, composé d'un plan d'actions sur 6 ans répondant aux cinq objectifs stratégiques suivants : endiguer le risque de désertification médicale généralisée ; accompagner à l'usage d'internet par le maintien d'une présence et d'une proximité humaines ; développer la mutualisation des moyens ; faciliter les déplacements des personnes peu mobiles ; maintenir une vie commerciale locale.

Afin de favoriser l'accès aux soins et proposer à tous les tarnais une offre de santé durable et de qualité, le Conseil départemental a voté son « Plan Tarn Santé » en 2018, reconduit et renforcé en 2021. Il s'agit d'un engagement et d'un partenariat forts menés avec les acteurs de santé et du territoire pour renforcer l'attractivité du Tarn : coordination des partenaires, coopération avec les acteurs clés, accueil des internes et des soignants, financement des équipements, accompagnement des professionnels de santé et stagiaires souhaitant exercer dans le Tarn, organisation des rencontres, accélération de nouveaux projets de santé... En résumé, le Plan Tarn Santé agit sur plusieurs paramètres cohérents de l'éco-système de santé pour faire du Tarn un territoire toujours plus accueillant, structuré, coordonné, pluriprofessionnel, convivial et responsable.

Plus particulièrement, deux dossiers majeurs pour nos territoires sont conduits en 2022 :

- le projet d'internat pluriprofessionnel sur le site du Bon Sauveur à Albi et l'ambition d'un campus en santé pour le Tarn Nord pour améliorer l'attractivité du territoire et répondre aux besoins accrus des étudiants, des praticiens et des établissements de santé.
- le déploiement du site « docndoc » pour mettre en relation les médecins remplaçants à l'échelle nationale avec les opportunités d'exercice et d'installation dans le Tarn, en valorisant à la fois les pratiques professionnelles et le cadre de vie.

Depuis 2020, le Département a mis en œuvre une série de nouvelles mesures de soutien visant à pallier les différentes pertes liées aux crises sanitaires et climatiques. Il convient d'accompagner en effet l'adaptation de l'agriculture à la transition écologique, en créant les conditions favorables au renouvellement du modèle agricole en faveur d'une agriculture de proximité : agro-écologie, agriculture biologique, Certification Haute Valeur Environnementale, biodiversité culturelle, couverts végétaux, conservation des sols, optimisation du pâturage, limitation des intrants, économies d'énergie, bien-être animal, approvisionnement de la restauration collective et vente directe, soutien aux projets de recherche – développement ..., cela s'est concrétisé en 2022 par des soutiens financiers du Département en investissement et en fonctionnement aux entreprises agricoles et aux organismes d'accompagnement du secteur.

Les politiques départementales en matière de développement touristique répondent aux principales priorités suivantes : promouvoir l'attractivité du Tarn, accompagner les acteurs de la filière, soutenir l'ingénierie touristique et agir en faveur d'un tourisme plus durable.

Le Tarn dispose d'atouts nombreux valorisés à toutes les saisons, aux moyens d'outils tels que la parution du guide du Routard spécial Tarn, le soutien à la montée en gamme des

hébergements touristiques tarnais via le Fonds Départemental d'Intervention Touristique doté de 1 M€, le lancement et le développement par Tarn Tourisme de l'application mobile gratuite « Balades & Randos Tarn » pour découvrir près de 300 itinéraires à parcourir à vélo, VTT, à pied ou à cheval...

Aujourd'hui, face à des enjeux d'attractivité et de responsabilité pour conforter le Tarn comme destination de vacances toute l'année, le Département souhaite renforcer l'ancrage du Tarn comme « destination campagne » et s'engager en faveur d'un tourisme plus durable et plus respectueux du vivant. Nous devons en parallèle toujours répondre par des outils efficaces et cohérents d'organisation technique et territoriale.

Ainsi, le Département continuera de soutenir son Comité Départemental du Tourisme dont l'expertise et le savoir-faire numérique sont au service d'une politique de promotion touristique efficace. Il continuera également le développement de sa stratégie de partenariat reconnue avec les offices de tourisme et autres partenaires proposant des actions d'intérêt départemental.

Le Département apporte un soutien financier aux communes et aux intercommunalités pour les accompagner dans le développement de projets liés à la transition écologique, à l'attractivité du territoire et à l'amélioration du cadre de vie et favoriser la qualité du service public de l'eau et sa prise en compte dans les politiques d'aménagement du territoire.

Ainsi, en 2021, le Département a reconduit ses politiques territoriales pour une nouvelle période triennale (2021-2023), ce qui a conduit au soutien de plus de 700 projets pour un montant total d'aides de 14 M€ en intégrant nos interventions en matière d'eau.

Le Département a agi pour offrir à ses aînés des conditions d'accueil agréables et épanouissantes ; ainsi en 2021, 1,2 M€ ont été investis pour l'amélioration des EPHAD.

En 2022, le Département poursuit sa dynamique de soutien aux investissements publics et d'intérêt départemental car l'avenir de notre territoire se prépare dès à présent. Son intervention s'inscrit dans le cadre du fonds de développement territorial (FDT) qui constitue l'un de ses outils financiers majeurs. Il permet également de soutenir des investissements de porteurs de projets autres (associations...).

Dans cette optique, en 2022, le Département a choisi de compléter ses dispositifs par l'adoption de **4 nouvelles fiches d'interventions règlementaires qui s'articuleront autour de 4 enjeux prioritaires :**

- Solidarité humaine : en favorisant la cohésion sociale et en assurant l'équité.
- Attractivité territoriale
- Adaptation aux changements climatiques
- Modernisation et adaptation des logements solidaires et inclusifs

Il poursuit son engagement en adoptant de nouvelles mesures au titre de son plan climat. De nouvelles dispositions viendront prochainement compléter l'ensemble des interventions ci-dessus.

ARTICLE 6 : TRAJECTOIRES D'ENGAGEMENT A L'HORIZON 2028 ET ENJEUX DE TRANSFORMATION ET DE TRANSITION DU TERRITOIRE ALBIGEOIS & BASTIDES

6.1 – LES TRAJECTOIRES D'ENGAGEMENT DES PARTENAIRES

Le Contrat Territorial Occitanie organise un cadre privilégié de **Dialogue stratégique** et de gestion avec les territoires pour impulser un nouveau modèle de développement plus sobre et vertueux, préservant toutes les ressources, et porteurs de justice sociale et territoriale, conformément au Pacte Vert Occitanie.

Afin de réussir cette transformation, les partenaires conviennent de coordonner leurs interventions afin de respecter les trajectoires d'engagement à l'horizon 2028 correspondant à chacune des dimensions territoriales du Pacte Vert suivants :

⇒ **S'adapter au changement climatique**

Stratégie de référence de la Région	Stratégie de référence du Département	Stratégie(s) de référence du territoire et des collectivités locales concernées	HORIZON 2028 POUR LE TERRITOIRE ALBIGEOIS & BASTIDES
<p>Plan d'adaptation au changement climatique de la Région, Cahier régional Occitanie sur le changement climatique CROCC. Objectifs : 1 Anticiper pour s'adapter, en construisant une stratégie basée sur la connaissance des impacts 2 Aménager et Réparer dans la perspective du CC</p> <p>SRADET Objectifs thématiques</p> <p><u>Biens communs</u> : pérenniser les ressources nécessaires au développement actuel et futur de la région en protégeant les ressources naturelles et en développant l'agriculture biologique ; en engageant des acteurs dans une stratégie de gestion de l'eau et en élaborant des projets de territoires adoptant une approche multiusages ; en mettant en place des actions de protection de la qualité de l'air notamment sur le littoral ; en protégeant, préservant et en mettant en valeur le patrimoine culturel et paysager,...</p>	<p>Intervention départementale dans le cadre du dispositif « Actions d'adaptation au changement climatique » :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Faire revenir « la nature et la biodiversité en ville », - Economiser les énergies et développer les énergies renouvelables, <p>Plan départemental « un arbre un collégien » destiné à contribuer à l'adaptation au changement climatique (création d'îlots de fraîcheurs, valorisation des délaissés routiers, arboretums adaptés au changement climatique</p> <p>Politique Education à l'Environnement et au Développement Durable (programme Eco collèges 81 , Accord-cadre avec l'inspection académique en faveur de l'EDD, soutien programme CPIE des Pays Tarnais) visant à la compréhension des enjeux et à</p>	<p>Projet de Territoire</p> <p>Objectif stratégique à l'échelle du PETR : Amplifier la transition écologique et la résilience du territoire</p> <p>Mesure 15 : Accompagner la transition agricole et forestière et encourager le stockage de carbone</p> <p>Mesure 16 : Préserver les ressources naturelles et la biodiversité</p> <p>PCAET des EPCI</p> <p><u>Axe Stratégique n°2</u> S'inscrire une démarche de Territoire à Energie Positive (TEPOS.) en contribuant à l'ambition régionale REPOS de l'Occitanie et en veillant à s'adapter aux évolutions actuelles et futures du climat</p> <p><u>Axe Stratégique n°3</u> Accompagner la transition agricole, forestière et alimentaire</p>	<p>Mesure 15 : Accompagner la transition agricole et forestière et encourager le stockage de carbone - diminuer les émissions de gaz à effet de serre, valoriser les ressources énergétiques locales à disposition du secteur agricole et forestier (méthanisation, bois énergie, solaire ...), - préserver et renforcer les stocks de carbone, - s'adapter aux évolutions du climat et réduire sa vulnérabilité, permettre le maintien d'exploitations agricoles...</p> <p>Mesure 16 : Préserver les ressources naturelles et la biodiversité - Préserver la ressource en eau, enjeu majeur du territoire : comment l'économiser, comment l'utiliser de la manière la plus efficace possible selon une éco-conditionné des usages, comment la garder (type de pratiques agricoles et modalités d'irrigation, ...). - Préserver la biodiversité et sensibiliser les opérateurs / maitres d'ouvrage publics et privés à ces enjeux</p>

<p><u>Volet littoral / Résilience</u> : faire du littoral une vitrine de la résilience en prenant en compte l'érosion du trait de côte, notamment via des stratégies de recomposition spatiale ; en réduisant l'étalement urbain sur le littoral et le rétro-littoral ; en diminuant l'impact écologique des activités humaines et en adaptant les usages du littoral ; en favorisant les coopérations territoriales pour une meilleure gestion intégrée.</p> <p><u>Eau et risques</u> : concilier accueil et adaptation du territoire régional aux risques présents et futurs via un aménagement adapté, le développement de la résilience des milieux ou la diffusion d'une culture du risque, mais aussi en sécurisant les territoires face aux risques d'inondation, et en adaptant l'accueil de la population à la disponibilité de la ressource en eau dans une approche multiusages.</p>	<p>l'accompagnement des changements de comportements individuels et collectifs.</p> <p>Adoption du Plan Climat</p>		
---	--	--	--

⇒ **Utiliser durablement les ressources naturelles dont l'eau et le foncier, préserver la biodiversité, prévenir et réduire les pollutions**

Stratégie de référence de la Région	Stratégie de référence du Département	Stratégie(s) de référence du territoire et des collectivités locales concernées	HORIZON 2028 POUR LE TERRITOIRE ALBIGEOIS & BASTIDES
<p>SRADDET Objectifs thématiques</p> <p><u>Biodiversité</u> : préserver et restaurer la biodiversité et les fonctions écologiques pour atteindre la non perte nette de biodiversité en mettant en œuvre les objectifs de la Stratégie</p>	<p>Intervention départementale dans le cadre du dispositif « Actions d'adaptation au changement climatique » :</p> <p>Favoriser les mobilités douces (piétonnes et cyclables) avec des</p>	<p>Projet de Territoire</p> <p>Objectif stratégique à l'échelle du PETR : Amplifier la transition écologique et la résilience du territoire</p> <p>Mesure 15 : Accompagner la transition agricole et encourager le stockage de carbone</p>	<p>Mesure 15 : Accompagner la transition agricole et forestière et encourager le stockage de carbone</p> <p>- diminuer les émissions de gaz à effet de serre, valoriser les ressources</p>

<p>régionale de biodiversité. Préserver et restaurer les continuités écologiques, avec une attention particulière envers les continuités et réservoirs écologiques terre-lagunes-mer, et en intégrant la trame noire. Préserver les sols vivants notamment par des pratiques agricoles et forestières durables ou par la désartificialisation ou la renaturation des espaces.</p> <p><u>Milieux aquatiques</u> : préserver et restaurer la fonctionnalité des milieux aquatiques et des zones humides notamment en développant la connaissance de ces milieux et en sensibilisant les citoyens à leur protection ; Promouvoir un développement urbain en adéquation avec les capacités de restauration et de fonctionnalité hydromorphologique des cours d'eau et des milieux aquatiques dégradés ; Concilier la préservation des milieux avec les besoins en eau des populations, des activités et de l'agriculture ; Réduire l'usage des perturbateurs endocriniens ; Assurer une coordination entre les différents acteurs et renforcer l'articulation des gestions des milieux aquatiques terrestres, lagunaires et maritimes.</p> <p>Foncier : Réussir le zéro artificialisation nette à l'échelle régionale à l'horizon 2040 en développant un urbanisme plus durable via la réduction du rythme de consommation des sols, la densification ou le recyclage du foncier, l'encouragement à la renaturation des espaces artificialisés ; Préserver les productions agricoles</p>	<p>matériaux respectueux de l'environnement</p> <p>Mise en œuvre du schéma départemental des espaces naturels du Tarn (2020-2026)</p> <p>Mise en œuvre de plans de gestions sur les espaces naturels sensibles propriétés du Département</p> <p>Gestion de la biodiversité cultivée (conservatoire départemental d'espèces fruitières et vignes anciennes, forêts départementales)</p> <p>Reconduction des conventions de soutien d'étiage du plan de gestion du bassin du Tarn dont le Département est maître d'ouvrage</p> <p>Membre statutaire de l'Association interdépartementale de la gouvernance de l'eau sur le bassin Tarn Aveyron</p> <p>Ingénierie technique et financière départementale sur l'ensemble du Tarn au titre de la solidarité territoriale, en matière d'eau potable, d'assainissement, de mission GEMAPI</p> <p>Gestion du Réseau de Suivi des écosystèmes aquatiques des cours d'eau patrimoniaux du Tarn</p>	<p>Mesure 16 : Préserver les ressources naturelles et la biodiversité</p> <p>SCOT CSCC Axe 2 : Favoriser le développement de modes d'habiter diversifiés et durables Axe 4 : Bâtir le projet de SCoT en s'appuyant sur les équilibres agri-environnementaux</p> <p>SCOT GA Axe 1 : Aménager harmonieusement le territoire Axe 2 : Préserver et valoriser les ressources environnementales, patrimoine d'aujourd'hui et de demain</p>	<p>énergétiques locales à disposition du secteur agricole et forestier (méthanisation, bois énergie, solaire ...), - préserver et renforcer les stocks de carbone, - s'adapter aux évolutions du climat et réduire sa vulnérabilité, permettre le maintien d'exploitations agricoles....</p> <p>Mesure 16 : Préserver les ressources naturelles et la biodiversité - Préserver la ressource en eau, enjeu majeur du territoire : comment l'économiser, comment l'utiliser de la manière la plus efficiente possible selon une éco-conditionné des usages, comment la garder (type de pratiques agricoles et modalités d'irrigation, ...). - Préserver la biodiversité et sensibiliser les opérateurs / maitres d'ouvrage publics et privés à ces enjeux</p>
--	--	---	--

du territoire régional ; Porter une attention particulière aux espaces littoraux, fragiles et exposés ; Faciliter la mise en œuvre de la séquence Eviter-Réduire-Compenser.			
---	--	--	--

⇒ **Contribuer à la transition vers une économie circulaire et une région à énergie positive**

Stratégie de référence de la Région	Stratégie de référence du Département	Stratégie(s) de référence du territoire et des collectivités locales concernées	HORIZON 2028 POUR LE TERRITOIRE ALBIGEOIS & BASTIDES
<p>Trajectoire Région à énergie Positive (REPOS) et Plan Régional d'action en faveur de l'économie circulaire.</p> <p>Objectifs :</p> <p>1 A 2050, réduction de 40% des consommations d'énergie et multiplication par 3 la production d'énergie renouvelable</p> <p>2 Déconnection entre croissance économique et consommation de matières premières</p> <p>3 Zéro déchet éliminé sans valorisation en 2050 (-50% en 2031 par rapport à 2010)</p> <p>SRADDET Objectifs thématiques</p> <p>Consommation du bâti : baisser de 20% la consommation énergétique finale des bâtiments d'ici 2040</p> <p>Consommation transports : baisser de 40% la consommation d'énergie finale des transports de personnes et de marchandises d'ici 2040</p> <p>Productions d'ENR : multiplier par 2,6 la production d'énergies renouvelables d'ici 2040</p>	<p>Réflexion engagée sur la production d'hydroélectricité à partir d'ouvrages hydrauliques exploités par le Département</p> <p>Animation de la « foire à la récup » annuelle favorisant la valorisation des acteurs engagés dans l'économie circulaire des biens</p> <p>Politique Education à l'Environnement et au Développement Durable (programme Eco collèges 81 , Accord-cadre avec l'inspection académique en faveur de l'EDD, soutien programme CPIE des Pays Tarnais) visant à la compréhension des enjeux et à l'accompagnement des changements de comportements individuels et collectifs.</p>	<p>Projet de Territoire Objectif stratégique à l'échelle du PETR : Soutenir l'économie locale et l'emploi</p> <p>Mesure 9 : Favoriser l'économie circulaire et l'économie sociale et solidaire</p> <p>Mesure 10 : Développer les circuits courts et l'autonomie alimentaire du territoire</p> <p>PCAET des 5 EPCI Objectif stratégique commun. Axe 2 : S'inscrire une démarche de Territoire à Energie Positive (TEPOS.) en contribuant à l'ambition régionale REPOS de l'Occitanie et en veillant à s'adapter aux évolutions actuelles et futures du climat</p> <p>Projet Alimentaire Territorial Objectif stratégique à l'échelle du PETR : Développer les circuits courts</p>	<p>Mesure 9 : Favoriser l'économie circulaire et l'économie sociale et solidaire</p> <ul style="list-style-type: none"> - Développer de nouvelles filières et activités sur le territoire - Renforcer la résilience du territoire en limitant sa dépendance aux flux de ressources entrants - Renforcer l'attractivité du territoire pour l'installation de nouvelles entreprises ; - Créer des emplois locaux - Créer du lien social et initier de nouvelles coopérations entre les entreprises - Concrétiser le développement durable - Réduire l'impact environnemental des activités économiques - Valoriser l'entreprenariat collectif pour donner accès à de nouveaux services et créer du lien social <p>Mesure 10 : Développer les circuits courts et l'autonomie alimentaire du territoire</p> <ul style="list-style-type: none"> - Poursuivre la construction de nouvelles relations de proximité : entre producteurs, distributeurs locaux, transformateurs et

Déchets : réduire la production de déchets et optimiser la gestion des recyclables.			restauration collective, consommateurs et convives. - Accompagner techniquement les différents acteurs de la chaîne (producteurs, distributeurs, restauration collective...) pour introduire et mieux valoriser les produits locaux - Mobiliser du foncier pour faciliter l'installation en circuits courts alimentaires (fruits et légumes notamment)
---	--	--	--

⇒ **Améliorer la santé et le bien-être des habitants**

Stratégie de référence de la Région	Stratégie de référence du Département	Stratégie(s) de référence du territoire et des collectivités locales concernées	HORIZON 2028 POUR LE TERRITOIRE ALBIGEOIS & BASTIDES
<p>Plan santé et bien-être, GIP « Ma Santé – Ma Région » ;</p> <p>Stratégie « Occitanie, pour une culture partout et pour tous » ;</p> <p>Stratégie « Occitanie, Le sport une 2nde nature »</p> <p>SRADDET <u>Santé</u> : penser l'aménagement du territoire au regard des enjeux de santé des populations en encourageant la prise en compte de la santé dans le cadre de la planification locale et de l'aménagement opérationnel via notamment des études d'impact en santé, en améliorant la qualité de l'air en devenant Région à énergie positive. Une attention particulière sera portée à la qualité de l'air dans les territoires urbains à forte croissance démographique.</p>	<p>Plan TARN SANTE</p> <p>Intervention départementale dans le cadre dispositif « Villes et villages d'avenir » :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Améliorer l'offre locative en faveur des publics vulnérables - Développer des lieux de rencontre, d'échange et d'espaces collaboratifs - Maintenir la présence de services de santé <p>(Participation à l'animation de) Mise en œuvre de la CDESI et du PDESI</p> <p>Animation de l'accord cadre randonnée fondé sur les activités</p>	<p>Projet de Territoire Objectif stratégique à l'échelle du PETR : Développer l'attractivité du territoire et améliorer la qualité de vie</p> <p>Mesure 3 : Développer et adapter les services et équipements aux besoins de la population et des nouveaux arrivants</p> <p>Mesure 4 : Améliorer l'offre de soins et son accessibilité à tous</p> <p>Mesure 5 : Développer et soutenir une offre culturelle pour tous</p> <p>Projet Alimentaire Territorial Objectif stratégique à l'échelle du PETR : Développer les circuits courts</p>	<p>Mesure 3 : Développer et adapter les services et équipements aux besoins de la population et des nouveaux arrivants - Faciliter l'accueil de jeunes ménages actifs avec des enfants - Développer et adapter les services et les équipements (notamment sportifs) aux besoins de la population dont les jeunes ménages (enfance-jeunesse) - Adapter les services et les équipements personnes âgées aux besoins de cette population - Mieux organiser l'accueil et l'information à la population - Contribuer au maintien des services de proximité - Accompagner l'adaptation de l'offre de services artisanale et commerciale à l'évolution des besoins et des modes de consommation</p>

	<p>de pleine nature dans le Tarn</p> <p>Mise en œuvre de l'application « Tarn Pleine Nature »proposant l'offre des SID et autres activités pleines nature dans le Tarn labellisées et inscrites dans le PDIPR</p> <p>Mise en œuvre du Plan départemental de lutte contre les perturbateurs endocriniens</p> <p>Politique Education à l'Environnement et au Développement Durable (programme Eco collèges 81 , Accord-cadre avec l'inspection académique en faveur de l'EDD, soutien programme CPIE des Pays Tarnais) visant à la compréhension des enjeux et à l'accompagnement des changements de comportements individuels et collectifs.</p>		<p>Mesure 4 : Améliorer l'offre de soins et son accessibilité à tous - Adapter et maintenir une offre de services de santé de qualité - Faciliter l'accueil des professionnels de santé - Mettre les usages numériques aux services des besoins de santé de la population</p> <p>Mesure 5 : Développer et soutenir une offre culturelle pour tous - Développer le rayonnement culturel du territoire - Coordonner et soutenir les dynamiques culturelles en lien avec les communautés de communes - Diffuser l'offre culturelle et en améliorer l'accès pour tous les habitants - Favoriser le développement culturel et la présence artistique dans les territoires - Permettre la valorisation et l'appropriation par les habitants de leurs patrimoines matériels et immatériels - Promouvoir les nouveaux usages du numérique au service de la connaissance et de la transmission de la culture</p>
--	---	--	---

⇒ **Préserver et développer des emplois de qualité**

Stratégie de référence de la Région	Stratégie de référence du Département	Stratégie(s) de référence du territoire et des collectivités locales concernées	HORIZON 2028 POUR LE TERRITOIRE ALBIGEOIS & BASTIDES
Stratégie régionale Emploi-Croissance 2022-2028, Pacte pour l'Embauche	<p>Soutenir l'emploi Tarnais :</p> <ul style="list-style-type: none"> - En agissant sur les métiers en tension 	<p>Projet de Territoire Objectif stratégique à l'échelle du PETR :</p>	<p>Mesure 7 : Améliorer l'attractivité et le développement des zones d'activités - Renforcer l'attractivité des zones</p>

	<ul style="list-style-type: none"> - Par des actions pour le retour à l'emploi des publics précaires - En levant les freins pour le retour vers l'emploi - En soutenant l'insertion par l'activité économique - Avec des partenariats avec les consulaires (agriculture, artisanat, commerce) 	<p>Soutenir l'économie locale et l'emploi</p> <p>Mesure 7 : Améliorer l'attractivité et le développement des zones d'activités</p> <p>Mesure 8 : Soutenir l'activité commerciale des centres bourgs</p>	<p>existantes et améliorer l'image du territoire</p> <ul style="list-style-type: none"> - Aménager les zones inscrites au STIE (Schéma Territorial des Infrastructures Economiques) pour accompagner le développement des entreprises - Valoriser le potentiel de développement de certaines friches industrielles - Créer des emplois locaux <p>Mesure 8 : Soutenir l'activité commerciale des centres bourgs</p> <ul style="list-style-type: none"> - Contribuer au maintien des services essentiels dans les bourgs et renforcer le tissu commercial en centre urbain ; - Accompagner les projets multiservices notamment ceux en lien avec des productions locales de qualité ; - Créer des emplois locaux
--	---	---	---

⇒ **Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables**

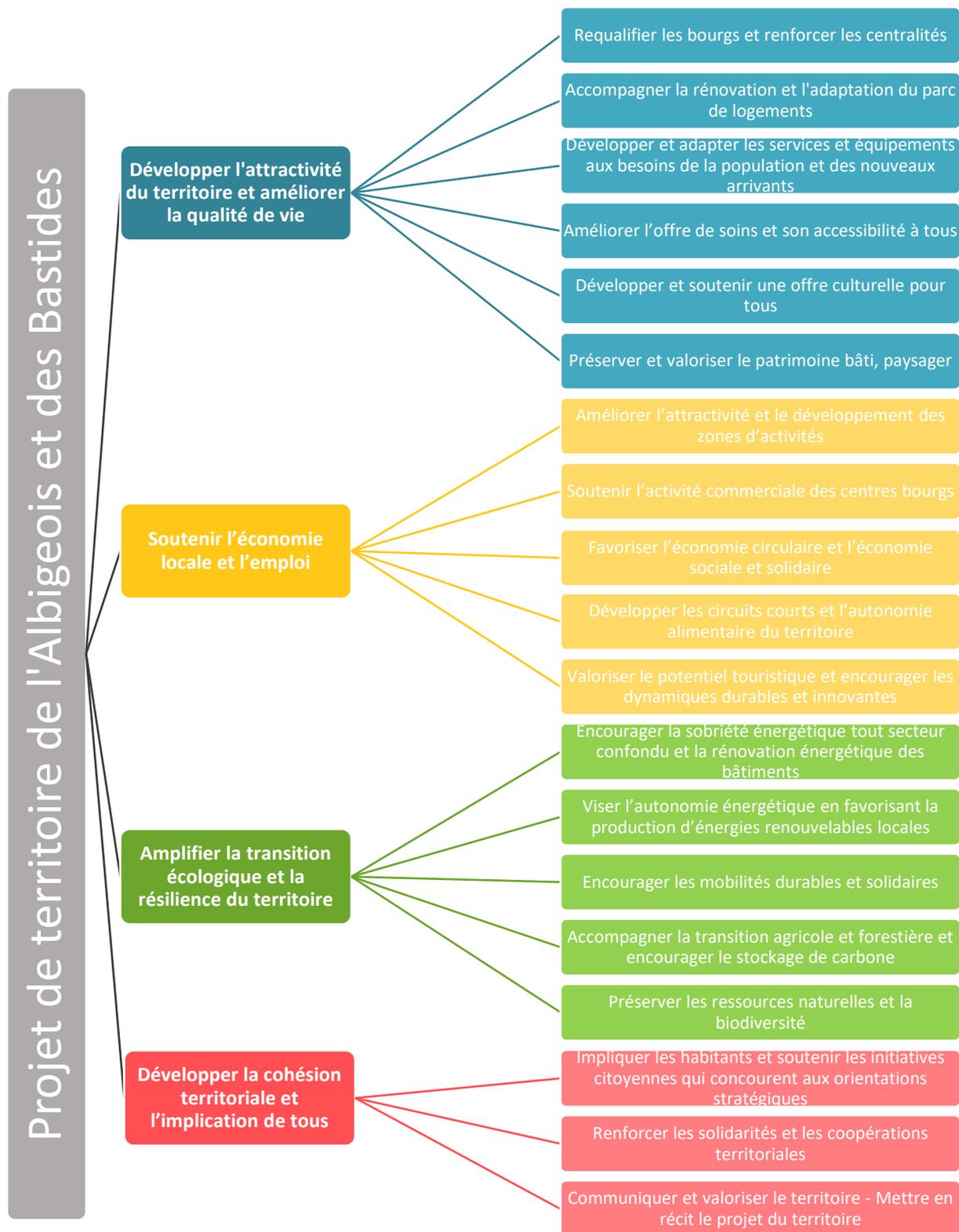
Stratégie de référence de la Région	Stratégie de référence du Département	Stratégie(s) de référence du territoire et des collectivités locales concernées	HORIZON 2028 POUR LE TERRITOIRE ALBIGEOIS & BASTIDES
<p>Etats généraux du Rail et de l'intermodalité, Plan Rail et plan Vélo, SRADDET Occitanie 2040, Stratégie régionale Emploi-Croissance</p> <p>SRADDET</p> <p>Rééquilibrage= maitriser la croissance des métropoles, et valoriser le potentiel de développement de tous les territoires</p> <p>Objectifs thématiques</p> <ul style="list-style-type: none"> - <u>Mobilité</u> : garantir l'accès à des mobilités du quotidien pour tous les usagers en assurant l'équité territoriale, en 	<p>Intervention départementale dans le cadre du dispositif « Villes et villages d'avenir » :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Développer les services et les équipements publics • Développer l'attractivité et revitaliser des centres anciens • Développer les équipements culturels et sportifs 	<p>Projet de Territoire</p> <p>Objectif stratégique à l'échelle du PETR : Développer l'attractivité du territoire et améliorer la qualité de vie</p> <p>Mesure 1 : Requalifier les bourgs et renforcer les centralités</p> <p>Mesure 8 : Soutenir l'activité commerciale des centres bourgs</p>	<p>Mesure 1 : Requalifier les bourgs et renforcer les centralités</p> <ul style="list-style-type: none"> - Améliorer le cadre de vie des habitants par le biais d'un traitement qualitatif des espaces publics - Développer de nouvelles formes d'aménagement et de traitement des espaces publics (solutions fondées sur la nature, dé-imperméabilisation...) - Développer l'attractivité résidentielle et touristique des villes et centres-bourgs

<p>facilitant les modes innovants de transports collectifs, en développant des modes de mobilité active, en développant la coopération entre les autorités organisatrices, en limitant la consommation énergétique finale liée aux transports et, enfin, en augmentant la part modale du fret ferroviaire, maritime et fluvial.</p> <p>- Services : favoriser l'accès aux services de qualité en harmonisant et mutualisant l'offre de services entre les différents territoires, en favorisant la préservation des commerces en centres-villes et cœurs de village, en développant de nouveaux services dans les bourgs-centres, les petites villes, les villes moyennes et les quartiers prioritaires de la ville, en assurant l'égalité territoriale dans l'accès à la formation, et en prenant en compte les besoins spécifiques des différentes catégories de résidents ou d'usagers du territoire ;</p> <p>- Habitat : développer un habitat adapté aux besoins et à la diversité sociale en encourageant une production plus importante de logements (notamment sociaux) en privilégiant la densification et la rénovation du parc existant, en diversifiant l'offre de logements pour répondre aux parcours de vie des habitants, en luttant contre la précarité énergétique des ménages, en prenant en compte la santé et la qualité de l'air dans les projets d'habitat, en prenant en compte les spécificités liées aux dynamiques des territoires littoraux et de montagne (mutation des stations).</p> <p>- Métropoles : limiter les effets négatifs d'une trop grande concentration dans les métropoles via, notamment, la coordination des politiques d'accueil, l'amélioration de l'équilibre population/emploi ou la mise en place de systèmes performants de mobilité. Consolider les moteurs métropolitains en</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Résorption et reconversion des friches industrielles et urbaines • Mise en valeur du patrimoine <p>Plan Tarn à vélo définissant les objectifs et axes stratégiques des voies vertes et pistes cyclables sur le Tarn, soit sous maîtrise d'ouvrage départementale, soit en accompagnement des maîtres d'ouvrages publics compétents</p> <p>Mise en œuvre de la CDESI et du PDESI</p> <p>Animation de l'accord cadre randonnée fondé sur les activités de pleine nature dans le Tarn</p>	<p>Objectif stratégique à l'échelle du PETR : Amplifier la transition écologique et la résilience du territoire</p> <p>Mesure 14 : Encourager les mobilités durables et solidaires</p>	<p>- Valoriser et conforter les équipements publics, les commerces et les services</p> <p>- Limiter l'usage de la voiture pour les petits déplacements en aménageant des liaisons douces en agglomération</p> <p>Mesure 8 : Soutenir l'activité commerciale des centres bourgs</p> <p>- Contribuer au maintien des services essentiels dans les bourgs et renforcer le tissu commercial en centre urbain ;</p> <p>- Accompagner les projets multiservices notamment ceux en lien avec des productions locales de qualité ;</p> <p>- Créer des emplois locaux</p> <p>----</p> <p>Objectif stratégique à l'échelle du PETR : Amplifier la transition écologique et la résilience du territoire</p> <p>Mesure 14 : Encourager les mobilités durables et solidaires</p> <p>- Réduire les déplacements</p> <p>- Diminuer les impacts environnementaux des déplacements</p> <p>- Développer les modes de déplacements doux (pistes cyclables, piétons...) et les alternatives à la voiture individuelle</p> <p>- Développer les transports en commun et l'articulation des différents modes sur un même lieu</p> <p>- Soutenir les initiatives citoyennes et collectives</p>
--	---	---	--

<p>renforçant les fonctions métropolitaines et le positionnement à l'international, et en développant le dialogue intermétropoles.</p> <ul style="list-style-type: none"> - <u>Territoires d'équilibre / centralités</u> : développer les nouvelles attractivités par la promotion d'un maillage en territoires d'équilibres et centralités locales et par le renforcement de l'équilibre population-emploi en facilitant l'implantation d'activités dans les petites et moyennes villes, ainsi, que dans les bourgs-centres. - <u>Coopérations</u> : renforcer les synergies territoriales en développant les liens entre territoires <p><u>Volet montagne et ruralité</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - <u>Offre territoriale</u> : garantir dans les massifs et les territoires de faibles densités un socle de services et l'accès aux ressources extérieures - <u>Complémentarité</u> : inciter aux coopérations entre territoires et avec les espaces métropolitains <p><u>Economie rurale et de montagne</u> : accompagner la transition et le développement des économies dans les territoires ruraux et de montagne.</p>			
---	--	--	--

6.2 - Enjeux et objectifs stratégiques partagés

La concertation et la co-construction du projet de territoire a permis d'identifier 4 orientations stratégiques accompagnées de 19 mesures opérationnelles :



Pour chaque mesure opérationnelle, une fiche-mesure annexée au présent contrat projette les enjeux partagés et fixe une feuille de route territoriale sur-mesure pour la période 2022-2028 permettant d'y répondre. Cette feuille de route identifie en particulier les projets structurants prioritaires qui en découlent.

ARTICLE 7 : INTERVENTION DU DEPARTEMENT DU TARN DANS LE CADRE DU PRESENT CONTRAT

Notre intervention s'inscrira notamment dans le cadre de notre fonds de développement territorial (FDT) qui constitue l'un des outils financiers majeurs du Département. Il permet également de soutenir des investissements de porteurs de projets autres comme les associations.

Les aides départementales, au titre du FDT, s'inscrivent dans des axes et des mesures :

- Axe 1 Mesure 1 permet d'accompagner les communes de moins de 2 000 habitants dans leurs projets d'investissement
- Axe 1 Mesure 3 et Axe 2 Mesure 2 permet d'accompagner les communes, syndicats, regroupements communaux ou intercommunaux dans leurs projets d'études préalables aux projets d'investissement
- Axe 3 contrats Atouts Tarn : permet d'accompagner les communes, les associations et les intercommunalités dans leurs projets d'investissement.
- Le FDT Axe 4 mesure 4 afin d'accompagner les communes et les intercommunalités dans la rénovation du patrimoine rural non protégé (PRNP)

Mais aussi des thématiques :

- Action Villes et Villages d'avenir ; développer l'attractivité et revitaliser des centres anciens, développer les services et les équipements publics, développer des lieux de rencontre, d'échange et d'espaces collaboratifs, maintenir la présence de services de santé, développer les équipements culturels et sportifs.
- Action en faveur de l'Habitat Solidaire et Innovant ; en aidant les communes de moins de 2 000 habitants à améliorer l'offre locative et à créer, outre de l'habitat très social, des habitats innovants, adaptés à l'âge, au handicap ou en faveur de jeunes adultes ou de publics vulnérables.
- Action d'adaptation au changement climatique ; agir en faveur de la transition énergétique et écologique de nos territoires, s'adapter au dérèglement climatique, faire revenir « la nature et la biodiversité en ville ».
- La mobilité :
 - Participations départementales pour les travaux de rénovation des routes départementales.
 - Répartition du produit des amendes de police
 - Aide à la voirie d'intérêt local : inciter les investissements de voirie, portés par les collectivités publiques, afin que le réseau routier secondaire tarnais offre aux usagers de la sécurité et un bon confort routier.

Dans le cadre de ces contrats, le Département mobilise également son dispositif d'intervention départementale en faveur des mutations et du développement des

territoires. Il s'agit d'accompagner les trois pôles d'équilibre territoriaux et ruraux du territoire afin d'assurer l'animation et la coordination des contrats Atouts-Tarn et plus particulièrement des actions soutenues dans le cadre du Fonds de Développement territorial et afin de les accompagner dans des actions à poursuivre ou à identifier et en lien avec nos priorités départementales.

ARTICLE 8 : INTERVENTION DE LA REGION OCCITANIE DANS LE CADRE DU PRESENT CONTRAT

Le contrat Territorial Occitanie 2022-2028 mobilise **l'ensemble des politiques et dispositifs d'intervention de la Région sur la base de ses compétences d'intervention et des axes prioritaires définis dans le prochain CPER et les nouveaux programmes de Fonds Européens.**

Par ailleurs, cette nouvelle génération de politique territoriale mobilise aussi l'ensemble des opérateurs régionaux :

- ARAC : Agence Régionale d'Aménagement et de Construction
- AREC : Agence Régionale de l'Energie et du climat
- ARB : Agence Régionale de la Biodiversité
- ARIS : Agence Régionale pour les Investissements Stratégiques
- AD'OCC : Agence de Développement Occitanie
- FOCCAL : Foncière Régionale pour le Commerce de proximité
- La Foncière Agricole d'Occitanie
- AGEPY : Agence des Pyrénées
-

La Région recherchera à optimiser l'incitativité et la différenciation de son intervention, pour renforcer l'impact de l'action régionale en faveur du rééquilibrage territorial, et de la promotion d'un nouveau modèle de développement plus sobre, plus vertueux et plus juste.

Au titre de la solidarité territoriale, une attention particulière sera portée aux projets situés dans des Communes de Montagne, des Communes Bourgs centres ou dans des quartiers relevant de la géographie prioritaire de la ville.

D'autre part, les actions concourant à la préservation de la biodiversité et à l'adaptation au changement climatique (actions sur les continuités écologiques notamment : trames vertes, bleues et noires), du projet territorial de l'énergie et aux enjeux de conciliation seront particulièrement encouragées.

La Région apportera une attention particulière, dans le cadre de ce contrat, **à l'innovation et à l'expérimentation territoriale**, en particulier dans le cadre de la démarche « Territoire d'innovation pour un aménagement durable » inscrite au PACTE VERT et lancée à l'été 2021 pour développer une offre de services nouvelle en accompagnant en ingénierie et financièrement des projets d'expérimentations sur l'habitat durable, l'urbanisme transitoire, l'intermodalité et le développement de la nature en ville.

ARTICLE 9 : INTERVENTION DES FONDS EUROPEENS DANS LE CADRE DU PRESENT CONTRAT

Le territoire Albigeois et Bastides est plus particulièrement concerné par :

**ATI FEDER-FSE + (OS5)
LEADER
Axe 10 FEDER Midi-Pyrénées « Politique de la ville »...**

En tant qu'autorité de gestion du Programme Régional Occitanie FEDER-FSE 2021-2027 et en tant qu'autorité de gestion régionale du FEADER 2023-2027, la Région veillera à la mobilisation des fonds européens en cofinancement des projets prioritaires retenus dans les Programmes Opérationnels Prévisionnels découlant du présent contrat.

La sollicitation déjà effective ou à prévoir d'un cofinancement européen FEDER, FSE+ ou FEADER sera systématiquement mentionnée dans les Programmes Opérationnels Prévisionnels. Cette indication ne se substitue cependant pas au dépôt d'un dossier de demande de subvention par le porteur de projet selon les modalités spécifiques à chaque programme européen.

Enfin, le présent Contrat Territorial Occitanie 2022-2028 constitue la Démarche Territoriale Intégrée de référence pour la mise en œuvre des fonds européens :

- **Au titre du Groupe d'Action Locale (GAL) LEADER**, dont la structure porteuse est le Pôle Territorial de l'Albigeois et des Bastides,
- **Au titre de l'approche Territoriale Intégrée 5 (OS5)** du FEDER 2021-2027.

ARTICLE 10 : GOUVERNANCE

L'élaboration du Projet de Territoire, du Contrat Cadre et des Programmes Opérationnels annuels, ainsi que leur mise en œuvre, reposeront sur une forte implication de l'ensemble des acteurs, et notamment sur la mobilisation de **3 instances de gouvernance** :

1. Un **Comité Territorial de Pilotage stratégique et de suivi** est créé à l'échelle du territoire

Ce comité, réuni à l'initiative du Territoire, a pour missions :

- D'approuver le Contrat Cadre avant validation par les instances délibérantes de chaque cosignataire,
- D'identifier, de sélectionner, de prioriser les projets présentés aux partenaires cofinanceurs dans chaque Programme Opérationnel annuel,
- D'apprécier chaque année l'état d'avancement de la programmation, qui pourra donner lieu le cas échéant à des propositions de modifications de programmation par voie d'avenant,
- D'ajuster si nécessaire le contrat cadre, notamment dans son article 6.1 relatif aux Trajectoires d'Engagement,
- De fixer, de manière annuelle, la feuille de route partenariale en matière d'ingénierie territoriale sur le territoire,
- De procéder à l'évaluation permanente des conditions de mise en œuvre du contrat et à la tenue du document de suivi « Programme Pluriannuel de Projets et d'Investissements 2022-2028 »

Ce comité est composé des représentants des cosignataires du contrat, des services de l'Etat.

2. **Une Conférence des Maires**, organisée par le territoire de projet, réunie à l'initiative du territoire, au moins une fois par an, lors du processus d'élaboration du Programme Opérationnel Prévisionnel, pour prendre en compte les besoins de chaque commune.
3. **Un Comité Participatif Citoyen Local**, représentatif de la diversité des habitants et acteurs du territoire, sera institué selon des modalités propres à chaque territoire, dans le respect de la parité.
Lorsqu'il existe, le Conseil de Développement pourra constituer ce Comité. Ses membres devront être tenus informés des projets de Programmes Opérationnels Prévisionnels afin de pouvoir formuler, à l'attention du Comité de Pilotage, des observations, avis et propositions.
L'organisation d'espaces d'information citoyenne et de débats participatifs sera encouragée. A travers leur participation, il s'agit de contribuer à la réappropriation par les habitants des enjeux et de l'avenir de leur territoire.

Enfin, et en lien avec le Volet Territorial du prochain CPER 2021-2027, il est prévu un processus de convergence et de complémentarité entre le Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE) et le Contrat Territorial Occitanie (CTO) qui précisera, au travers d'un **Pacte Territorial Occitanie**, la gouvernance partagée mise en place dans chaque territoire ainsi que, les modalités de programmation coordonnées des opérations.

ARTICLE 11 : RENFORCEMENT ET COORDINATION DE L'INGENIERIE TERRITORIALE SUR LE TERRITOIRE DU POLE TERRITORIAL ALBIGEOIS ET BASTIDES

La qualité de l'ingénierie territoriale est un facteur décisif de la réussite de l'ambition du présent contrat et de la capacité de transformation, d'innovation et d'expérimentation du territoire.

Le renforcement de l'ingénierie territoriale repose sur :

- Le développement et la montée en compétence des ressources d'ingénierie internes du territoire,
- L'identification et la mobilisation coordonnée de l'offre d'ingénierie disponibles sur le territoire à l'initiative des partenaires du présent contrat et de leurs opérateurs, de l'Etat ou de tout autre opérateur.

Pour les territoires ruraux :

La Région Occitanie s'engage à soutenir l'ingénierie territoriale interne du territoire, y compris l'animation et les actions du Conseil de Développement ou du Comité Participatif Citoyen Local, selon les modalités d'intervention de son dispositif spécifique d'intervention. Le territoire devra démontrer comment l'ingénierie ainsi mobilisée, est mise au service du déploiement sur le territoire des politiques et priorités régionales, en articulation avec l'ingénierie externe disponible. A ce titre, une participation active du territoire dans le Réseau Régional des Développeurs Territoriaux Occitanie est attendue.

Pour tous les territoires :

L'ensemble des partenaires s'engagent à privilégier la coordination de leurs moyens d'ingénierie dans le cadre d'un nouveau partenariat technique, stratégique et opérationnel animé dans le cadre du présent contrat.

12.1 Le Programme opérationnel annuel, outil de mise en œuvre opérationnelle du contrat

Au début de chaque année, et en articulation avec l'élaboration et l'adoption des budgets communaux et intercommunaux, la mise en œuvre opérationnelle du Contrat Territorial Occitanie 2022-2028 se traduira par l'élaboration d'un Programme Opérationnel Annuel.

Ce Programme Opérationnel recense l'ensemble des projets d'investissement du territoire de projet, des intercommunalités et des communes du territoire et de leurs groupements ou opérateurs, qui souhaitent solliciter le soutien des partenaires du Contrat durant l'exercice concerné.

Pour cela **les projets devront être qualifiés** par l'ensemble des partenaires dans le cadre du dialogue territorial, afin de s'assurer que le projet répond aux conditions cumulatives suivantes :

- Contribuer significativement à l'atteinte d'un des 6 objectifs territoriaux du Pacte Vert fixé ci-dessus,
- Ne contrevenir à l'atteinte d'aucun des autres objectifs,
- Garantir la solidarité et la soutenabilité financières des politiques publiques d'investissement sur le territoire d'Occitanie.

Ce Programme Opérationnel devra être validé par le Comité de Pilotage, au plus tard à la fin du premier semestre. Pour cela :

- Le projet de P.O doit être transmis, par le territoire, dans sa première version fin janvier,
- Il fera l'objet d'un dialogue de gestion dans le courant du 1^{er} trimestre, pour une validation au plus tard à la fin du premier semestre.

Le **Programme Opérationnel Annuel** pourra faire l'objet d'avenant en cours d'année si nécessaire.

L'inscription d'un projet dans le Programme Opérationnel ne vaut pas demande de subvention.

- Tout projet inscrit dans le Programme Opérationnel Annuel doit faire l'objet du dépôt d'un dossier de demande de subvention complet déposé selon les modalités spécifiques à chaque dispositif d'intervention concerné.

La qualification d'un projet, dans le Programme Opérationnel ne vaut pas promesse de subvention mais signifie l'intérêt des partenaires sur le projet.

- Le plan de financement prévisionnel indiqué pour chaque projet dans le Programme Opérationnel correspond à la sollicitation du porteur de projet et, est strictement indicatif,
- L'aide accordée et son montant définitif ne peuvent être confirmés qu'après instruction technique, administrative et financière du dossier.

En fin d'année, le Programme Opérationnel est clôturé.

- L'inscription des projets pour lesquels l'aide des partenaires, signifiée par le dépôt d'un dossier de demande de subvention dûment complété, n'a pas été sollicitée est annulée.
- Ces projets peuvent, le cas échéant, être proposés à nouveau dans le cadre d'un Programme Opérationnel ultérieur.

/!\ Afin de disposer d'une vision prospective et d'une approche globale de l'aménagement du territoire, les projets d'investissement communaux, intercommunaux ou territoriaux doivent être proposés dans le projet de Programme Opérationnel Annuel, établi par le territoire, en vue d'échanges entre les partenaires financiers.

Ont vocation à être accompagnés par la Région, les projets qui répondent aux conditions cumulatives suivantes :

- Qualification au regard du référentiel du Pacte Vert
- Inscription dans un programme opérationnel annuel
- Respect des conditions d'intervention relatives aux dispositifs régionaux en vigueur

12.2 – Le Programme Pluriannuel Prévisionnel de Projets et d'Investissements 2022-2028, outil de suivi pluriannuel indicatif du Contrat Territorial Occitanie

En parallèle à l'adoption du présent Contrat, les partenaires conviennent de tenir à jour en continu un « **Programme Pluriannuel Prévisionnel de Projets et d'Investissements** » non contractuel, pré-identifiant la liste indicative et prévisionnelle des projets d'investissement sur le territoire pour la période 2022-2028.

Ce document évolutif constitue un outil de suivi en temps réel du contrat et de ses perspectives à venir et recense notamment :

- Les grands équipements pour le développement de l'activité et l'offre de services nécessaires pour les différents bassins de vie du territoire sur la durée du Contrat.
- Les types de projets d'intérêt local devant être menés sur la période 2022-2028.
- Les projets de renouvellement urbain et les projets résultant des Contrats Bourgs-Centres Occitanie 2022-2028 qui sont parties intégrantes du présent contrat.
- Les projets immobiliers et fonciers structurants portés par la Région et/ou dont elle est maître d'ouvrage (lycées, CREPS et sport, Culture, Economie...).

ARTICLE 13 : MODALITES D'EVALUATION

Dans le cadre du contrat territorial, une approche qualitative sera recherchée pour valider et mettre en œuvre prioritairement des actions en cohérence avec le PACTE VERT. Une politique et des outils d'évaluation devront être mis en place par le territoire de projet en partenariat avec la Région.

L'évaluation des politiques publiques mises en œuvre au travers du présent Contrat territorial comporte plusieurs enjeux :

- Permettre aux citoyens d'en apprécier la valeur en rendant les effets des politiques publiques plus visibles et plus lisibles ;
- Contribuer au débat démocratique, notamment autour des rapports d'évaluation, et à la participation citoyenne ;
- Réorienter les stratégies des cofinanceurs si nécessaire.

Une évaluation ciblée des principaux projets financés au titre du présent Contrat pourra utilement être effectuée, au travers notamment d'une sélection d'indicateurs définis dans le PACTE VERT.

ARTICLE 14 : MODALITES DE PUBLICITE ET D'INFORMATION

Mention sera faite par le PETR de l'Albigeois et des Bastides de la référence au présent Contrat pour toute opération tant intellectuelle que matérielle conduite à ce titre.

En particulier, les logotypes des partenaires co-financeurs, conformes à leurs chartes graphiques respectives, doit figurer sur tous les documents, matériels ou réalisations financées dans le cadre du présent contrat.

ARTICLE 15 : CONDITIONS DE MODIFICATIONS

Le présent contrat peut faire l'objet de modifications par voie d'avenant sous réserve d'un accord entre les parties signataires.

Fait à _____ , le

Mme Carole DELGA
Présidente du Conseil régional
Occitanie

M. Jean-Luc ESPITALIER
Président du PETR Albigeois
et Bastides

M. Christophe RAMOND
Président du Conseil
Départemental Tarn

M. Bernard ANDRIEU
CC du Cordais et du Causse,

M. Didier SOMEN
CC Carmausin Ségala

M. Guy GAVALDA
CC Val 81

M. Jean-Luc ESPITALIER
CC des Monts d'Alban et Villefranchois

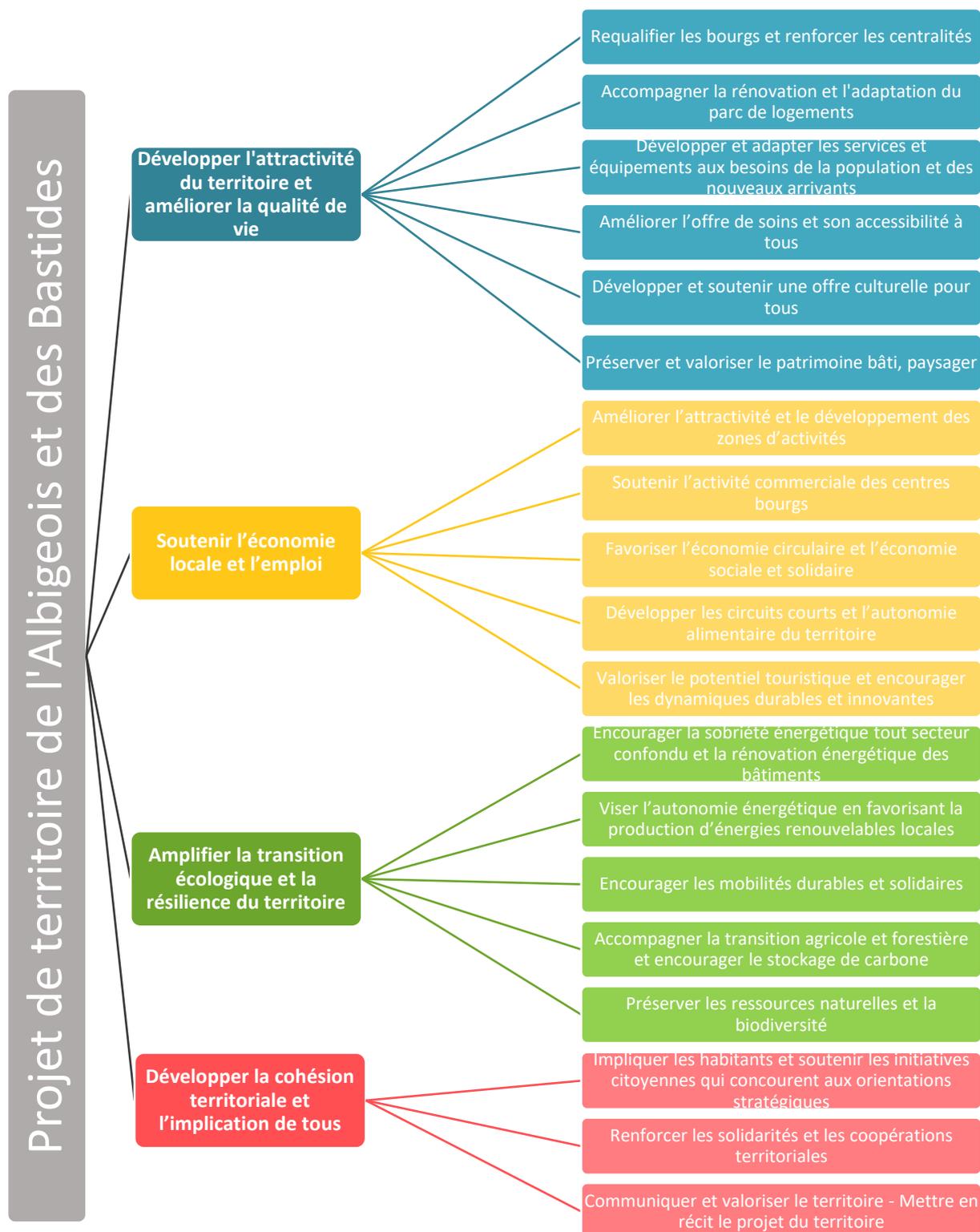
M. Jean-Luc CANTALOUBE
CC Centre Tarn

- 1/ Objectifs stratégiques et fiches mesures**
- 2/ Le projet de territoire développé**
- 4/ Convention territoriale entre le PETR et les EPCI**
- 5/ Bilan CTO 2018-2021**
- 6/ Les schémas opérationnels en cours.**
- 7/ Calendrier d'élaboration et résumé de la concertation**

L'inscription d'un projet au sein d'une fiche action n'engage pas les partenaires du CTO sur l'accompagnement financier du projet.

Dans le respect des compétences de chacun des partenaires, parmi ces projets, ont vocation à être accompagnés par la Région, les projets qui répondent aux conditions cumulatives suivantes :

- Qualification au regard du référentiel du Pacte Vert ;
- Inscription dans un programme opérationnel annuel (cf. article 12) ;
- Respect des conditions d'intervention relatives aux dispositifs régionaux en vigueur



Développer l'attractivité du territoire et améliorer la qualité de vie

ENJEUX
<ul style="list-style-type: none"> - Développer de façon cohérente l'attractivité résidentielle et économique du territoire à travers une politique dynamique et maîtrisée de l'habitat, du logement, de l'activité économique, de l'amélioration du cadre de vie et une offre de services adaptée aux besoins. - Améliorer la qualité de vie en prenant en compte le vieillissement de la population, les niveaux de revenus, les difficultés d'insertion sociale et professionnelle et les disparités territoriales - Encourager le renouvellement des professionnels de santé et le maintien des services pour maintenir un accès aux soins en veillant à pallier les manques par des dispositifs innovants - Accompagner la politique de la ville développée par la 3CS qui a pour objectif de revaloriser les zones urbaines en difficultés et de réduire les inégalités entre les territoires - Renforcer les moyens sur le quartier prioritaire « Rajol-Cérou-Gourgatieu-Bouloc-Verrerie » à Carmaux pour lequel est défini un projet de développement.
MESURES
<ul style="list-style-type: none"> - Mesure 1 : Requalifier les bourgs et renforcer les centralités - Mesure 2 : Accompagner la rénovation et l'adaptation du parc de logements - Mesure 3 : Développer et adapter les services et équipements aux besoins de la population et des nouveaux arrivants - Mesure 4 : Améliorer l'offre de soins et son accessibilité à tous - Mesure 5 : Développer et soutenir une offre culturelle pour tous - Mesure 6 : Préserver et valoriser le patrimoine bâti, paysager
INDICATEURS A SUIVRE
Dynamique démographique (INSEE)
Nombre de rénovation du parc de logements publics (Programmation opérationnelle CTO, CRTE)
Consommation foncière (SCOT)
Taux de chômage (INSEE)
Nombre de commerces de proximité (INSEE)
Ratio médecins / 10 000 habitants (ARS)

Mesure 1 : Requalifier les bourgs et aménager des espaces publics durables

Objectifs stratégiques à l'horizon 2028	<ul style="list-style-type: none"> - Améliorer le cadre de vie des habitants par le biais d'un traitement qualitatif des espaces publics - Accompagner la politique de la ville développée par la 3CS qui a pour objectif la revalorisation des zones urbaines en difficultés et la réduction des inégalités entre les territoires Développer de nouvelles formes d'aménagement et de traitement des espaces publics (solutions fondées sur la nature, dé-imperméabilisation...) - Développer l'attractivité résidentielle et touristique des villes et centres-bourgs - Valoriser et conforter les équipements publics, les commerces et les services
Partenaires	Etat (Préfecture, DDT, DREAL), Région (CTO) , Département, CAUE 81, ADEME, CC Cordais et Causse, CC Carmausin Ségala, CC Val 81, CC des Monts d'Alban et Villefrancois, CC Centre Tarn
Dispositifs mobilisés et moyens nécessaires	<ul style="list-style-type: none"> - Mobilisation du Contrat de Relance et de Transition Ecologique - Mobilisation du Contrat Territorial Occitanie - Mobilisation des Contrats Atout Tarn - Mobilisation des dispositifs Petites Villes de Demain et des contrats Bourgs-Centres Occitanie - Suivi des dispositifs d'intervention des partenaires financeurs - Mobilisation du Conseil de Développement et des commissions concernées - Mise à disposition : chef de projet habitat-urbanisme - Sollicitation ponctuelle ingénierie ANCT
Calendrier	Mise en œuvre et animation : 2021/2027
Actions envisagées par le PETR	<ul style="list-style-type: none"> - Suivi des dispositifs « petites villes de demain » et des contrats « bourgs-centres Occitanie » - Appui à l'élaboration de schémas d'aménagement des espaces publics au niveau intercommunal - Recensement et accompagnement des projets communaux avec les communautés de communes concernées - Organisation de visites et de journées d'échange d'expériences
PACTE VERT	Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables
Indicateurs	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de nouveaux contrats bourg centre : - Nombre d'opérations de désimperméabilisation des espaces publics
Opérations structurantes indicatives	<ul style="list-style-type: none"> - Rénovation et aménagements d'espaces publics (Alban, Carmaux...) - Création de nouveaux espaces publics (Carmaux, ...) - Aménagement des entrées de bourgs (Valderiès, Le Ségur...) - Opérations inscrites dans les contrats bourgs centre - ...

Mesure 2 : Accompagner l'adaptation et les évolutions du parc de logements	
Objectifs stratégiques à l'horizon 2028	<ul style="list-style-type: none"> - Développer la capacité d'accueil locatif des villes et centres-bourgs, notamment dans les centres anciens - Accompagner la rénovation du parc de logements communaux : mise aux normes du confort, aménagement, performance énergétique, accessibilité... - Développer le marché local de la rénovation du bâti ancien - Accompagner la qualification des entreprises locales du bâtiment
Partenaires	Région , Département, Etat, CAUE 81, ADIL, ANAH, Chambre de Métiers et de l'Artisanat, Chambre de Commerces et d'Industries, Syndicat Professionnels (CAPEB, FFB...), SDET, , CC Cordais et Causse, CC Carmausin Ségala, CC Val 81, CC des Monts d'Alban et Villefranchois, CC Centre Tarn
Dispositifs mobilisés et moyens nécessaires	<ul style="list-style-type: none"> - Mobilisation du Contrat de Relance et de Transition Ecologique - Mobilisation du Contrat Territorial Occitanie - Suivi des dispositifs d'intervention des partenaires financeurs - Mobilisation du Conseil de Développement et des commissions concernées - Mise à disposition : chef de projet habitat-urbanisme
Calendrier	Mise en œuvre et animation : 2021/2027
Actions envisagées par le PETR	<ul style="list-style-type: none"> - Mobilisation et accompagnement des communes pour la rénovation du parc de logements communaux - Suivi-évaluation des OPAH en cours en partenariat avec les communautés de communes concernées - Participation aux animations territoriales du Guichet Unique de la Rénovation – Participation aux actions de la SCIC REHAB
PACTE VERT	<ul style="list-style-type: none"> - S'adapter au changement climatique - Contribuer à la transition vers une économie circulaire et une région à énergie positive - Préserver et développer des emplois de qualité - Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables
Indicateurs	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de logements communaux rénovés ou créés : - Animation pour l'émergence d'un Pôle Territorial de Coopération Economique autour des enjeux de l'Habitat
Opérations structurantes indicatives	<ul style="list-style-type: none"> - Création de logements à vocation sociale (Massals, Laparroquial, Valence d'Albigeois...) - Rénovation énergétiques des logements communaux (Vaour, Montredon Labessonnié...) - Travaux autour des enjeux d'accessibilité - ...

Mesure 3 : Développer et adapter les services et équipements aux besoins de la population et des nouveaux arrivants

Objectifs stratégiques à l'horizon 2028	<ul style="list-style-type: none"> - Faciliter l'accueil de jeunes ménages actifs avec des enfants - Développer et adapter les services et les équipements (notamment sportifs) aux besoins de la population dont les jeunes ménages (enfance-jeunesse) - Adapter les services et les équipements personnes âgées aux besoins de cette population - Mieux organiser l'accueil et l'information à la population - Contribuer au maintien des services de proximité - Accompagner l'adaptation de l'offre de services artisanale et commerciale à l'évolution des besoins et des modes de consommation
Partenaires	Région , Département, Etat, CAF-MSA, CC Cordais et Causse, CC Carmausin Ségala, CC Val 81, CC des Monts d'Alban et Villefrancois, CC Centre Tarn
Dispositifs mobilisés et moyens nécessaires	<ul style="list-style-type: none"> - Mobilisation du Contrat de Relance et de Transition Ecologique - Mobilisation du Contrat Territorial Occitanie - Mobilisation des Contrats Atout Tarn - Mobilisation du programme Leader - Mobilisation du Conseil de Développement et des commissions concernées - Mise à disposition : chef de projet habitat-urbanisme
Calendrier	Mise en œuvre et animation : 2021/2027
Actions envisagées par le PETR	<ul style="list-style-type: none"> - Promouvoir les atouts du territoire en matière d'accueil de population (communication, site internet...) - Accompagnement des projets des collectivités (communes et intercommunalités) : structures d'accueil enfance-jeunesse, maisons et relais de services publics, espaces sociaux ou associatifs, équipements sportifs ou de loisirs d'intérêt communautaire, commerces multi-services, maisons partagées, tiers-lieux, espace coworking... - Mobilisation des réseaux associatifs et des habitants dans la définition des projets et la gestion participative des équipements - Organisation de rencontres de porteurs de projets, voyage d'études, retour d'expériences - Soutenir et expérimenter de nouveaux dispositifs : l'aide aux aidants, maintien à domicile des personnes âgées, ...
PACTE VERT	<ul style="list-style-type: none"> - Améliorer la santé et le bien-être des habitants - Préserver et développer des emplois de qualité - Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables
Indicateurs	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de logements communaux rénovés ou créés : - Animation pour l'émergence d'un Pôle Territorial de Coopération Economique autour des enjeux de l'Habitat
Opérations structurantes indicatives	<ul style="list-style-type: none"> - Création de services d'accueil petite enfance (Montredon Labessonnié, Milhars...) - Travaux et équipements de divers bâtiments publics pour accueillir ou renforcer des services à la population (Cordes sur ciel, Alban...) - Mise en accessibilité de certains bâtiments (Carmaux ;..) - Installation d'équipements sportifs (Cagnac-les-Mines, Villefranche d'Albigeois) - Création et amélioration des pratiques associatives (Conbefa, Lombers...) - ...

Mesure 4 : Améliorer l'offre de soins et son accessibilité à tous

Objectifs stratégiques à l'horizon 2028	<ul style="list-style-type: none"> - Adapter et maintenir une offre de services de santé de qualité - Faciliter l'accueil des professionnels de santé et faire face à la situation critique du territoire (la densité de médecins généralistes est plus faible que sur les territoires urbains et les territoires comparables) - Mettre les usages numériques aux services des besoins de santé de la population et généraliser l'accès aux services numériques du GIP « e-santé Occitanie ».
Partenaires	<p>Région, Département, ARS, Facultés de Médecine, CPAM, FORMS (Fédération des Maisons de Santé), les professionnels de santé du territoire dont ceux des 3 CPTS (Communautés Professionnelles Territoriales de Santé) suivantes : CPTS de Centre Tarn, CPTS du Grand Gaillacois, CPTS du Grand Albigeois (en phase de création). CC Cordais et Causse, CC Carmausin Ségala, CC Val 81, CC des Monts d'Alban et Villefranchois, CC Centre Tarn</p>
Dispositifs mobilisés et moyens nécessaires	<ul style="list-style-type: none"> - Mobilisation du Contrat de Relance et de Transition Ecologique - Mobilisation du Contrat Territorial Occitanie, GIP « e-santé Occitanie », PPI Formation Sanitaire et sociale - Mobilisation des Contrats Atout Tarn - Plan santé et bien-être, GIP « Ma Santé – Ma Région » - Mobilisation du programme Leader - Mobilisation du Conseil de Développement et des commissions concernées - Mise à disposition : chargé de mission programme Leader
Calendrier	Mise en œuvre et animation : 2021/2027
Actions envisagées par le PETR	<ul style="list-style-type: none"> - Accompagnement des projets des communautés de communes : diagnostics locaux, études de besoins, projets de maisons de santé pluridisciplinaires, - Mettre en place des projets de santé territorialisés : contrats locaux de santé (CLS Ségala Carmausin ; CLS CC des Monts d'Alban et du Villefranchois...) - Engager une politique dynamique d'accueil de professionnels de santé : actions de promotion du territoire (marketing territorial), expérimentation de dispositifs d'accueil de professionnels de santé en lien avec les équipements d'accueil en place ou en projet (maisons de santé pluridisciplinaires, maisons ou permanences médicales) ... - Expérimenter l'introduction des nouvelles technologies « e-santé » : télésanté, télé-médecine, voire domo-médecine
PACTE VERT	Améliorer la santé et le bien-être des habitants
Indicateurs	<ul style="list-style-type: none"> - Evolution du nombre de professionnels médicaux sur le territoire - Nombre de nouvelles maisons de la santé ou médicales
Opérations structurantes indicatives	<ul style="list-style-type: none"> - Création de maisons médicales ou de maison de santé (Cagnac Les Mines, Alban...) - Création de pôle de santé (Cordes sur Ciel, Valence d'Albigeois...) - .MSP à Villefranche-d'Albigeois

Mesure 5 : Développer et soutenir une offre culturelle pour tous	
Objectifs stratégiques à l'horizon 2028	<ul style="list-style-type: none"> - Développer le rayonnement culturel du territoire - Coordonner et soutenir les dynamiques culturelles en lien avec les communautés de communes - Diffuser l'offre culturelle et en améliorer l'accès pour tous les habitants - Favoriser le développement culturel et la présence artistique dans les territoires - Permettre la valorisation et l'appropriation par les habitants de leurs patrimoines matériels et immatériels - Promouvoir les nouveaux usages du numérique au service de la connaissance et de la transmission de la culture
Partenaires	DRAC, Région , Département, ADDA 81, Scène Nationale d'Albi, CC Cordais et Causse, CC Carmausin Ségala, CC Val 81, CC des Monts d'Alban et Villefrancois, CC Centre Tarn
Dispositifs mobilisés et moyens nécessaires	<ul style="list-style-type: none"> - Mobilisation du Contrat de Relance et de Transition Ecologique - Mobilisation du Contrat Territorial Occitanie - Mobilisation des Contrats Atout Tarn - Mobilisation du programme Leader - Mobilisation du Conseil de Développement et des commissions concernées - Mobilisation du DLA en appui à la mise en place de collectifs d'acteurs - Mobilisation des chargés de mission culture des communautés de communes (Carmausin-Ségala, Centre Tarn, Monts Alban –Villefrancois, Cordais et Val 81) - Mise à disposition : chargé de mission programme Leader
Calendrier	Mise en œuvre et animation : 2021/2027
Actions envisagées par le PETR	<ul style="list-style-type: none"> - Soutien aux projets de développement culturel des communautés de communes et communes - Appui à la valorisation du patrimoine culturel, en prenant en compte les cultures « populaires » et la culture occitane dans les actions de développement culturel - Appui à la mise réseau et soutien aux démarches collectives des acteurs culturels en lien avec les projets des communautés de communes - Promotion des initiatives et événements (en lien avec tourisme et commerce local)
PACTE VERT	Améliorer la santé et le bien-être des habitants Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables
Indicateurs	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de médiathèques
Opérations structurantes indicatives	<ul style="list-style-type: none"> - Création de centre associatif et culturel (Lapparouquial...) - Création d'un plateau évènementiel à Réalmont - Réhabilitation théâtre (Vaour)

Mesure 6 : Préserver et valoriser le patrimoine bâti et paysager

Objectifs stratégiques à l'horizon 2028	<ul style="list-style-type: none"> - Protection et mise en valeur du patrimoine bâti et paysager du territoire - Sauvegarde des ensembles urbains et du patrimoine bâti remarquable - Qualité urbaine, architecturale et paysagère des entrées de ville
Partenaires	Région, Département, CAUE, CC Cordais et Causse, CC Carmausin Ségala, CC Val 81, CC des Monts d'Alban et Villefrancois, CC Centre Tarn
Dispositifs mobilisés et moyens nécessaires	<ul style="list-style-type: none"> - Mobilisation du Contrat de Relance et de Transition Ecologique - Mobilisation du Contrat Territorial Occitanie - Mobilisation des Contrats Atout Tarn - Mobilisation du programme Leader - Mobilisation du Conseil de Développement et des commissions concernées - Mise à disposition : chef de projet Aménagement - Urbanisme
Calendrier	Mise en œuvre et animation : 2021/2027
Actions envisagées par le PETER	<ul style="list-style-type: none"> - Accompagnement des contrats Bourgs-Centres Occitanie et des opérations façades - Accompagnement des collectivités dans la mise en valeur et les démarches de reconnaissance ; - Réflexion sur des démarches territoriales : inventaire du patrimoine, Pays d'art et d'histoire, patrimoine industriel... - Poursuite d'une coopération autour de la valorisation du viaduc de Tanus pour un classement UNESCO
PACTE VERT	Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables
Indicateurs	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'opérations de sauvegarde / mise en valeur du patrimoine
Opérations structurantes indicatives	<ul style="list-style-type: none"> - Restauration et mise en valeur du patrimoine rural (Blaye les Mines, Cordes sur Ciel...) - Opération de rénovation de façades (Montredon Labessionné, Réalmont, Alban...) - Inventaire du patrimoine (CCMAV...)

Soutenir l'économie locale et l'emploi

ENJEUX
<ul style="list-style-type: none">- Soutenir l'économie locale et l'emploi de qualité, à travers l'amélioration de l'accueil des entreprises, le développement d'une économie de proximité et de services, le soutien à l'émergence de systèmes alimentaires locaux durables et le développement d'une économie touristique (en lien avec les grands sites d'Albi et Cordes sur Ciel)- Développer les métiers et emplois de la transition écologique et de l'économie circulaire- Accompagner les transmissions d'activités et le renouvellement des dirigeants- Accompagner la transition agricole et son adaptation aux changements climatiques
MESURES
<ul style="list-style-type: none">- Mesure 7 : Améliorer l'attractivité et le développement des zones d'activités- Mesure 8 : Soutenir l'activité commerciale des centres bourgs- Mesure 9 : Favoriser l'économie circulaire et l'économie sociale et solidaire- Mesure 10 : Développer les circuits courts et l'autonomie alimentaire du territoire- Mesure 11 : Valoriser le potentiel touristique et encourager les dynamiques durables et innovantes
INDICATEURS A SUIVRE
Nombre d'emplois locaux (INSEE)
Nombre d'établissement de l'artisanat (CHAMBRE DES METIERS)
Nombre d'exploitations agricoles en circuit court (AGRESTE)
Fréquentation des sites touristiques (Réseaux des OT du Territoire)

Mesure 7 : Améliorer l'attractivité et le développement des zones d'activités	
Objectifs stratégiques à l'horizon 2028	<ul style="list-style-type: none"> - Renforcer l'attractivité des zones existantes et améliorer l'image du territoire - Aménager les zones inscrites au STIE (Schéma Territorial des Infrastructures Economiques) pour accompagner le développement des entreprises - Valoriser le potentiel de développement de certaines friches industrielles - Créer des emplois locaux
Partenaires	Etat (DDT, préfecture), Région (CTO, Pacte pour l'embauche) , Département, Chambres consulaires, ADEFPAT, CC Cordais et Causse, CC Carmausin Ségala, CC Val 81, CC des Monts d'Alban et Villefranchois, CC Centre Tarn
Dispositifs mobilisés et moyens nécessaires	<ul style="list-style-type: none"> - Mobilisation du Contrat de Relance et de Transition Ecologique - Mobilisation du Contrat Territorial Occitanie et Pacte pour l'embauche - Mobilisation du programme Leader - Mobilisation du Conseil de Développement et des commissions concernées - Mise à disposition : chargé de mission programme Leader
Calendrier	Mise en œuvre et animation : 2021/2027
Actions envisagées par le PETR	<ul style="list-style-type: none"> - Accompagnement des projets des communautés de communes : extension, requalification, mise en valeur paysagère, signalisation, immobilier d'entreprise, équipements collectifs et services communs, accès numérique... - Appui à l'accueil et l'accompagnement des créateurs (disposition ADEFPAT notamment) - Mise en œuvre d'une signalisation économique du territoire - Animation aux côtés des agents en charge du développement économique sur la prise en compte des enjeux de transition écologique : dispositifs de sensibilisation et d'accompagnement des chambres consulaires, actions des PCAET...
PACTE VERT	Préserver et développer des emplois de qualité Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables
Indicateurs	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de projets économiques accompagnés par l'ADEFPAT
Opérations structurantes indicatives	<ul style="list-style-type: none"> - Création d'ateliers partagés (Laboutarié...) - Aménagement de bureaux (Valence d'Albigeois...) - Aménagements de certaines friches (3CS : cf article 3)

Mesure 8 : Soutenir l'activité commerciale des centres bourgs

Objectifs stratégiques à l'horizon 2028	<ul style="list-style-type: none"> - Contribuer au maintien des services essentiels dans les bourgs et renforcer le tissu commercial en centre urbain ; - Accompagner les projets multiservices notamment ceux en lien avec des productions locales de qualité ; - Créer des emplois locaux
Partenaires	Etat (DDT, préfecture), Région , Département, Chambres consulaires, UCIAC et associations locales d'artisans-commerçants, MCEF, ADEFPAT, CC Cordais et Causse, CC Carmausin Ségala, CC Val 81, CC des Monts d'Alban et Villefrancois, CC Centre Tarn
Dispositifs mobilisés et moyens nécessaires	<ul style="list-style-type: none"> - Mobilisation du Contrat de Relance et de Transition Ecologique - Mobilisation du Contrat Territorial Occitanie - Mobilisation des Contrats Atout Tarn - Mobilisation du programme Leader - Mobilisation du Conseil de Développement et des commissions concernées - Mise à disposition : chargé de mission programme Leader
Calendrier	Mise en œuvre et animation : 2021/2027
Actions envisagées par le PETR	<ul style="list-style-type: none"> - Soutenir les dynamiques initiées par les communautés de communes : opérations concertées de dynamisation du tissu économique local, réduction des friches commerciales ; - Accompagnement des communes dans les dispositifs et appel à projets - Prendre en compte la problématique de la transmission (ce qui veut dire repérer et anticiper pour pouvoir accompagner), à mettre en relation avec l'installation et l'accueil de jeunes sur le territoire, valoriser le territoire d'accueil (Marketing/design territorial...)
PACTE VERT	Préserver et développer des emplois de qualité Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables
Indicateurs	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de projets accompagnés
Opérations structurantes indicatives	<ul style="list-style-type: none"> - Reprise et aménagements de locaux commerciaux (Alban, Marnaves...) - Création de multiservices (Sainte Croix...)

Mesure 9 : Favoriser l'économie circulaire et l'économie sociale et solidaire	
Objectifs stratégiques à l'horizon 2028	<ul style="list-style-type: none"> - Développer de nouvelles filières et activités sur le territoire - Renforcer la résilience du territoire en limitant sa dépendance aux flux de ressources entrants - Renforcer l'attractivité du territoire pour l'installation de nouvelles entreprises ; - Créer des emplois locaux - Créer du lien social et initier de nouvelles coopérations entre les entreprises - Concrétiser le développement durable - Réduire l'impact environnemental des activités économiques - Valoriser l'entrepreneuriat collectif pour donner accès à de nouveaux services et créer du lien social
Partenaires	Etat (DDT, préfecture, DREAL, ADEME), Région, Département, Chambres consulaires, Réseau des Coopératives (SCIC, SCOP...), DLA, ADEFPAT, CC Cordais et Causse, CC Carmausin Ségala, CC Val 81, CC des Monts d'Alban et Villefrancois, CC Centre Tarn
Dispositifs mobilisés et moyens nécessaires	<ul style="list-style-type: none"> - Mobilisation du Contrat de Relance et de Transition Ecologique - Mobilisation du Contrat Territorial Occitanie - Mobilisation des Contrats Atout Tarn - Mobilisation du programme Leader - Mobilisation du Conseil de Développement et des commissions concernées - Mise à disposition : chargé de mission programme Leader
Calendrier	Mise en œuvre et animation : 2021/2027
Actions envisagées par le PETR	<ul style="list-style-type: none"> - Accompagner les diagnostics et études préalable à l'émergence de nouvelles activités - Etudier l'émergence d'une filière de production d'isolant à base de laine de mouton - Etudier l'émergence d'une organisation locale de compensation carbone volontaire - Mettre en réseau les porteurs de projets ESS – créer un cadre de coopération avec les collectivités - Etudier la mise en œuvre du dispositif « O chômeur longue durée » - Soutenir les coopératives existantes en communiquant régulièrement sur leurs
PACTE VERT	Préserver et développer des emplois de qualité Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables
Indicateurs	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'accompagnements ADEFPAT mis en œuvre ;
Opérations structurantes indicatives	<ul style="list-style-type: none"> - Emergence de dispositifs de soutien à l'emploi (Territoire zéro chomeur - PETR) - Emergence d'un Pôle Territorial de coopération économique et à l'activité économique (PETR) - Emergence de nouvelles filières locales (isolants laine ou bois, ...)

Mesure 10 : Développer les circuits courts et l'autonomie alimentaire du territoire	
Objectifs stratégiques à l'horizon 2028	<ul style="list-style-type: none"> - Poursuivre la construction de nouvelles relations de proximité : entre producteurs, distributeurs locaux, transformateurs et restauration collective, consommateurs et convives. - Accompagner techniquement les différents acteurs de la chaîne (producteurs, distributeurs, restauration collective...) pour introduire et mieux valoriser les produits locaux - Mobiliser du foncier pour faciliter l'installation en circuits courts alimentaires (fruits et légumes notamment)
Partenaires	Etat (DRAAF), Région, Département, Agropoint, Chambre d'Agriculture, Chambre de Métiers, ADEART, CPIE du Tarn, Terres de lien, Terres citoyennes albigeoises, CC Cordais et Causse, CC Carmausin Ségala, CC Val 81, CC des Monts d'Alban et Villefranchois, CC Centre Tarn ...
Dispositifs mobilisés et moyens nécessaires	<ul style="list-style-type: none"> - Mobilisation du Contrat de Relance et de Transition Ecologique - Mobilisation du Contrat Territorial Occitanie - Mobilisation des Contrats Atout Tarn - Mobilisation du programme Leader - Mobilisation du plan de relance : consolidation des PAT existants - Mobilisation du COFIL et COTECH du PAT - Mise à disposition : chargée de mission PAT
Calendrier	Mise en œuvre et animation : 2021/2027
Actions envisagées par le PETR	<ul style="list-style-type: none"> - Animation, gestion et suivi du projet alimentaire territorial ; - Etudier les besoins logistiques des producteurs pour développer leurs circuits courts - Valoriser les filières de qualité du territoire - Former les acteurs de la restauration collective et développer leur approvisionnement local, participer au développement de la plateforme départementale Agrilocal81 - Analyser les capacités technico-économiques, foncières et agronomiques du territoire pour développer les filières maraîchères et fruitières - Communiquer et sensibiliser à l'alimentation locale (fête de la transition alimentaire...)
PACTE VERT	Préserver et développer des emplois de qualité Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables
Indicateurs	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de producteurs en circuit court - Nombre de restaurations collectives qui s'approvisionnent auprès de producteurs locaux ;
Opérations structurantes indicatives	<ul style="list-style-type: none"> - Création d'une forêt comestible (Saint Benoit de Carmaux...) - Développement du maraîchage (Penne, Saint Michel de Vax...) - Actions inscrites dans le cadre du Projet Alimentaire Territorial (PETR)

Mesure 11 : Valoriser le potentiel touristique et encourager les dynamiques durables et innovantes	
Objectifs stratégiques à l'horizon 2028	<ul style="list-style-type: none"> - Dynamiser et professionnaliser le réseau des offices de tourisme en lien avec les prestataires privés - Accompagner les porteurs de projet publics ou privés - Développer les activités de pleine nature - Mettre en valeur le patrimoine bâti et immatériel - Coordonner la promotion du territoire avec les offices de tourisme locaux et en partenariat avec le Comité Départemental du Tourisme - Développer de nouvelles offres touristiques notamment autour du développement durable
Partenaires	Etat (DRAAF), Région, Département, CDT, Tarn Tourisme, les Offices de Tourisme du territoire, CC Cordais et Causse, CC Carmausin Ségala, CC Val 81, CC des Monts d'Alban et Villefrancois, CC Centre Tarn ...
Dispositifs mobilisés et moyens nécessaires	<ul style="list-style-type: none"> - Mobilisation du Contrat de Relance et de Transition Ecologique - Mobilisation du Contrat Territorial Occitanie – Contrat Grand Site d'Occitanie - Mobilisation des Contrats Atout Tarn - Mobilisation du programme Leader - Mise à disposition : chargé de mission PAT
Calendrier	Mise en œuvre et animation : 2021/2027
Actions envisagées par le PETR	<ul style="list-style-type: none"> - Accompagnement des projets des communautés de communes : définition des stratégies locales, qualification des itinéraires de randonnée, mise en valeur du patrimoine, aménagement des sites naturels, développement de pratiques d'activités de pleine nature, aménagement et équipements des points d'accueil et d'information touristique - Aider la création ou la modernisation d'hébergements (gîtes ruraux ou meublés saisonniers, gîtes ou hébergements de groupe, hôtellerie de plein air) et de restauration sur les secteurs stratégiques en déficit - Développement des actions en réseau des Offices de Tourisme du territoire (avec les Grands sites : Albi et Cordes) : promotion commune de la destination, « storytelling » développement de nouveaux axes de travail (familles-enfants, produits locaux, développement durable) - Soutien aux offices de tourisme pour être encore plus efficaces sur l'accueil en séjour en développant leur présence « hors les murs », en particulier lors des évènements culturels ou sportifs qui se déroulent sur leur territoire, - Mise en œuvre d'une signalisation touristique - Développer l'application « Les Légendes du Tarn » au-delà des limites du réseau des OTSI
PACTE VERT	Préserver et développer des emplois de qualité Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables
Indicateurs	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'opérations de promotion touristique développées ; - Cohérence et efficacité des opérations

Opérations structurantes indicatives	<ul style="list-style-type: none">- Aménagement d'un local d'accueil touristique (Ambialet...)- Aménagement et rénovation de sites touristiques patrimoniaux et naturels (Carmaux, Pampelonne, Terre de Bancalié...)- Création et aménagement de sentiers de randonnée (CC Cordais et Causse, Saint Christophe...)
--	--

Amplifier la transition écologique et la résilience du territoire

ENJEUX
<ul style="list-style-type: none"> - Amplifier nos démarches de transition écologique et énergétique, pour devenir un territoire à énergie positive en 2040, en agissant sur la rénovation énergétique du bâti, les mobilités, les déplacements et le développement de la production d'énergie renouvelable, en préservant nos ressources et notre patrimoine naturel - S'adapter aux évolutions du climat et rendre le territoire plus résilient pour se donner les moyens de dépasser les situations de crises et de s'engager dans une vision à plus long terme qui intègre le risque et s'appuie sur les forces et potentialités locales - Créer les conditions favorables de la mise en mouvement des acteurs, élus, agents et habitants par la recherche de coopération et de reconnaissance des initiatives
MESURES
<ul style="list-style-type: none"> - Mesure 12 : Encourager la sobriété énergétique tout secteur confondu et la rénovation énergétique des bâtiments - Mesure 13 : Viser l'autonomie énergétique en favorisant la production d'énergies renouvelables locales - Mesure 14 : Encourager les mobilités durables et solidaires - Mesure 15 : Accompagner la transition agricole et forestière et encourager le stockage de carbone - Mesure 16 : Préserver les ressources naturelles et la biodiversité
INDICATEURS A SUIVRE
Consommation énergétique du territoire (TERRISTORY)
Nombre de logements rénovés (SCIC REHAB, ANAH)
Nombre de bâtiments publics rénovés (Programmations opérationnelles CTO, CRTE)
Nombre d'entreprises et commerces engagées dans un éco-dispositif (Chambres consulaires du Tarn)
Emission de gaz à effet de serres (TERRISTORY)
Nombre d'agriculteurs engagés dans des démarches de responsabilité vis-à-vis de l'environnement (Bio, HVE...) (AGRESTE)
Production énergie renouvelable (TERRISTORY)
Nombre de projets citoyens de production d'énergie renouvelable (données locales – ECLR)

Mesure 12 : Encourager la sobriété énergétique tout secteur confondu et la rénovation énergétique des bâtiments

Objectifs stratégiques à l'horizon 2028	<ul style="list-style-type: none"> - Diminuer les consommations énergétiques et les émissions de gaz à effet de serre des bâtiments et des activités du territoire - Rendre les collectivités exemplaires en matière de maîtrise de leur consommation d'énergie - Accompagner les particuliers et les acteurs économiques vers la sobriété et l'efficacité énergétique - Mobiliser et accompagner les entreprises du bâtiment pour la rénovation énergétique - Accompagner l'émergence de filières locales pour la rénovation du bâti ancien
Partenaires	Etat (DDT), Région, Département, ADEME, Chambres consulaires, ADEME, SDET, SICAE, ENEO, ENEDIS, CAUE, Rénov'Occitanie/Tarn, CC Cordais et Causse, CC Carmausin Ségala, CC Val 81, CC des Monts d'Alban et Villefranchois, CC Centre Tarn
Dispositifs mobilisés et moyens nécessaires	<ul style="list-style-type: none"> - Mobilisation du Contrat de Relance et de Transition Ecologique - Mobilisation du Contrat Territorial Occitanie - Mobilisation des Contrats Atout Tarn - Mobilisation du programme Leader - Mise à disposition : chargé de mission transition écologique et énergétique
Calendrier	Mise en œuvre et animation : 2021/2027
Actions envisagées par le PETR	<ul style="list-style-type: none"> - Accompagnement des projets de rénovation énergétique des collectivités : études et diagnostics préalables, coordination et assistance à maîtrise d'ouvrage - Animer le réseau des référents PCAET pour la mise en œuvre des plans d'actions - Participer au parcours des territoires pilotes de la transition écologique de la fabrique des Transitions et diffusion les enseignements à une échelle locale - Participer au réseau des territoires tarnais dans le cadre de guichet unique de la rénovation - Participer aux actions et projet de développement de la SCIC REHAB, notamment pour l'émergence d'un Pôle Territorial de Coopération Economique sur l'adaptation de l'habitat aux multiples enjeux - Organisation aux côtés de la SCIC REHAB d'Apéro'Réno ou Café'Réno avec des propriétaires qui ont réalisés une rénovation énergétique exemplaire - Mettre en place, aux côtés des agents de développement économique du territoire, un réseau d'entreprises et de commerces engagés pour la transition écologique ; - Mettre en place des actions de sobriété énergétiques sur le patrimoine public (extinction EP...)
PACTE VERT	Contribuer à la transition vers une économie circulaire et une région à énergie positive S'adapter au changement climatique
Indicateurs	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de logements et bâtiments publics rénovés ; - Nombre de communes pratiquant l'extinction de l'éclairage public une partie de la nuit

Opérations
structurantes
indicatives

- Rénovation énergétique de bâtiments publics (Arifat, Mirandol Bourgnounac, Le Riols...)

Mesure 13 : Viser l'autonomie énergétique en favorisant la production d'énergies renouvelables locales	
Objectifs stratégiques à l'horizon 2028	<ul style="list-style-type: none"> - Mobiliser les ressources locales pour la production d'énergie renouvelable : solaire, biomasse, bois-énergie, éolien... - Etudier et expertiser les opportunités de développement de certaines sources d'énergie - Encourager et soutenir les projets d'énergie renouvelable citoyens
Partenaires	Etat (DDT), Région, Département, ADEME, Chambres consulaires, ADEME, SDET, SICAIE, ENEO, ENEDIS, AREC, TRIFYL, SCIC Coop de So, CC Cordais et Causse, CC Carmausin Ségala, CC Val 81, CC des Monts d'Alban et Villefrancois, CC Centre Tarn
Dispositifs mobilisés et moyens nécessaires	<ul style="list-style-type: none"> - Mobilisation du Contrat de Relance et de Transition Ecologique - Mobilisation du Contrat Territorial Occitanie - Mobilisation des Contrats Atout Tarn - Mobilisation du programme Leader - Mise à disposition : chargé de mission transition écologique et énergétique - Réseau Bouge Ton Climat
Calendrier	Mise en œuvre et animation : 2021/2027
Actions envisagées par le PETR	<ul style="list-style-type: none"> - Sensibilisation et accompagnement des particuliers, des collectivités et des acteurs économiques pour la production d'énergie renouvelable : communication et promotion des initiatives - Etude d'opportunité et de faisabilité de projets de collectivités, citoyens ou acteurs économiques pour mettre en place des unités de production d'énergie renouvelable : méthanisation, fermes photovoltaïques ou en toiture, projets éoliens, autoconsommation collective - Expérimentation d'unités de production et de valorisation d'énergie renouvelable (biogaz, bois énergie...) mobilisant des acteurs économiques avec l'appui des collectivités locales - Appui à l'émergence et soutien des projets citoyens : animation locale de groupes de projets, assistance technique et expertise - Charte de développement des énergies renouvelables (action des PCAET) - Suivi des productions et installations du territoire - Soutien aux initiatives citoyennes collectives de mobilité durable (bouge ton climat, coup de pouce)
PACTE VERT	Contribuer à la transition vers une économie circulaire et une région à énergie positive
Indicateurs	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'installations de production d'énergie renouvelable ; - Production énergétique du territoire - Nombre d'opérations d'autonomie énergétique (autoconsommation)
Opérations structurantes indicatives	<ul style="list-style-type: none"> - Création d'un réseau de chaleur au bois (Réalmont) - Développement de projets photovoltaïque - Création d'unités de méthanisation à la ferme (Monestiès, Rosières, Sainte-Gemme...)

Mesure 14 : Encourager les mobilités durables et solidaires	
Objectifs stratégiques à l'horizon 2028	<ul style="list-style-type: none"> - Réduire les déplacements - Diminuer les impacts environnementaux des déplacements - Développer les modes de déplacements doux (pistes cyclables, piétons...) et les alternatives à la voiture individuelle - Développer les transports en commun et l'articulation des différents modes sur un même lieu - Soutenir les dispositifs existants (TAD, Rézo Pouce, Mobiliterre...) - Soutenir les initiatives citoyennes et collectives
Partenaires	Etat (DDT), Région (LIO), Département, ADEME, SDET, CC Cordais et Causse, CC Carmausin Ségala, CC Val 81, CC des Monts d'Alban et Villefrancois, CC Centre
Dispositifs mobilisés et moyens nécessaires	<ul style="list-style-type: none"> - Mobilisation du Contrat de Relance et de Transition Ecologique - Mobilisation du Contrat Territorial Occitanie - Mobilisation des Contrats Atout Tarn - Mobilisation du programme Leader - Mise à disposition : chargé de mission transition écologique et énergétique / Chargée de mission Urbanisme - Aménagement durable - Réseau Bouge Ton Climat
Calendrier	Mise en œuvre et animation : 2021/2027
Actions envisagées par le PÉTR	<ul style="list-style-type: none"> - Accompagner les communautés de communes et communes dans l'aménagement des espaces publics (déplacements doux) et le déploiement d'initiatives, - Soutien aux projets de déploiement des usages numériques dans les lieux d'accès public et les services publics - Suivi de l'évolution de l'offre d'accès au transport - Expérimentation de dispositif innovant (ex : Etudier de nouveaux systèmes de co-voiturage solidaire local avec rétribution des bénévoles, ...) - Soutien aux initiatives citoyennes collectives de mobilité durable (bouge ton climat, coup de pouce)
PACTE VERT	Contribuer à la transition vers une économie circulaire et une région à énergie positive Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables
Indicateurs	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'opérations qui intègrent la mobilité durable ; - Nombre d'animation autour de la mobilité
Opérations structurantes indicatives	<ul style="list-style-type: none"> - Acquisition de véhicules électriques (Paulinet...) - Développement de liaisons douces (Taïx, Penne, Montredon Labessonnié...) - Développement de la pratique du vélo (CC Carmausin Ségala...)

Mesure 15 : Accompagner la transition agricole et forestière et encourager le stockage de carbone	
Objectifs stratégiques à l'horizon 2028	<ul style="list-style-type: none"> - diminuer les émissions de gaz à effet de serre, valoriser les ressources énergétiques locales à disposition du secteur agricole et forestier (méthanisation, bois énergie, solaire ...), - préserver et renforcer les stocks de carbone, - s'adapter aux évolutions du climat et réduire sa vulnérabilité, permettre le maintien d'exploitations agricoles....
Partenaires	Etat (DDT), Région, Département, ADEME, CRPF, Chambre Agriculture, Adeart, Arbres et Paysages, CC Cordais et Causse, CC Carmausin Ségala, CC Val 81, CC des Monts d'Alban et Villefranchois, CC Centre Tarn
Dispositifs mobilisés et moyens nécessaires	<ul style="list-style-type: none"> - Mobilisation du Contrat de Relance et de Transition Ecologique - Mobilisation du Contrat Territorial Occitanie - Mobilisation des Contrats Atout Tarn - Mobilisation du programme Leader - Mise à disposition : chargé de mission transition écologique et énergétique / Chargée de mission Urbanisme - Aménagement durable - Réseau Bouge Ton Climat
Calendrier	Mise en œuvre et animation : 2021/2027
Actions envisagées par le PETR	<ul style="list-style-type: none"> - Incitation vers des pratiques agroécologiques : diagnostic, accompagnement individuel ou collectif par des partenaires, organisation locale pour de la compensation carbone volontaire... - Participation à l'émergence d'un Pôle Territorial de Coopération Economique sur l'adaptation de l'habitat (maison d'habitation ou bâtiments agricoles ?) aux multiples enjeux dont le stockage carbone - Animer le réseau des référents PCAET et PAT pour la mise en œuvre des plans d'actions - Participer au parcours des territoires pilotes de la transition écologique de la fabrique des Transitions ; - Organisation de voyages d'études, d'animation, de formations...
PACTE VERT	<p>Contribuer à la transition vers une économie circulaire et une région à énergie positive</p> <p>S'adapter au changement climatique</p> <p>Utiliser durablement les ressources naturelles dont l'eau et le foncier, préserver la biodiversité <u>prévenir et réduire les pollutions</u></p>
Indicateurs	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'opérations / d'animations
Opérations structurantes indicatives	<ul style="list-style-type: none"> - Création d'un démonstrateur territorial de transition agricole (vallée du Tarn) - Plantation de haies – restauration du bocage (CC Centre Tarn, CC Monts d'Alban et Villefranchois...)

Mesure 16 : Préserver les ressources naturelles et la biodiversité

Objectifs stratégiques à l'horizon 2028	<ul style="list-style-type: none"> - Préserver la ressource en eau, enjeu majeur du territoire : comment l'économiser, comment l'utiliser de la manière la plus efficiente possible selon une éco-conditionné des usages, comment la garder (type de pratiques agricoles et modalités d'irrigation, ...). - Préserver la biodiversité et sensibiliser les opérateurs / maitres d'ouvrage publics et privés à ces enjeux
Partenaires	Etat (DDT), Région, Département, ADEME, CPIE, CC Cordais et Causse, CC Carmausin Ségala, CC Val 81, CC des Monts d'Alban et Villefrancois, CC Centre Tarn
Dispositifs mobilisés et moyens nécessaires	<ul style="list-style-type: none"> - Mobilisation du Contrat de Relance et de Transition Ecologique - Mobilisation du Contrat Territorial Occitanie - Mobilisation des Contrats Atout Tarn - Mobilisation du programme Leader - Mise à disposition : chargé de mission transition écologique et énergétique / Chargée de mission Urbanisme - Aménagement durable - Réseau Bouge Ton Climat
Calendrier	Mise en œuvre et animation : 2021/2027
Actions envisagées par le PETR	<ul style="list-style-type: none"> - Accompagnement des collectivités dans leurs réflexions autour de programme territoriaux pluriannuels de replantation de haies ou de solutions fondées sur la nature - Accompagnement des collectivités sur les dispositifs et appels à projets autour de la biodiversité (inventaires locaux de la biodiversité...) - Accompagnement des collectivités dans leur projet d'aménagement d'espaces publics et de renaturation - Soutien et accompagnement des initiatives citoyennes pour la transition écologique (Bouge Ton Climat, Coup de Pousse...)
PACTE VERT	<p>S'adapter au changement climatique</p> <p>Utiliser durablement les ressources naturelles dont l'eau et le foncier, préserver la biodiversité, prévenir et réduire les pollutions</p>
Indicateurs	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'opérations de renaturation ; - Nombre d'initiatives citoyennes locales de transition écologique
Opérations structurantes indicatives	<ul style="list-style-type: none"> - Passe à poissons dans le cadre de la continuité biologique (Mirandol Bourgnounac) - Atlas de la biodiversité (Penne, Roussayrolles...) - Désimperméabilisation et renaturation des espaces publics (Alban...) - ...

Développer la cohésion territoriale et l'implication de tous

ENJEUX
- Développer de la cohésion territoriale et renforcer les solidarités par de nouvelles approches de gouvernance, par la valorisation et le soutien aux initiatives et engagements citoyens par une bienveillance accrue face aux situations sociales défavorisées
MESURES
- Mesure 17 : Impliquer les habitants et soutenir les initiatives citoyennes qui concourent aux orientations stratégiques - Mesure 18 : Renforcer les solidarités et les coopérations territoriales - Mesure 19 : Communiquer et valoriser le territoire - Mettre en récit le projet du territoire
INDICATEURS A SUIVRE
Nombre d'initiatives citoyennes pour la transition écologique identifiées sur le territoire (Réseau Bouge Ton Climat)
Projet de mutualisation de services (PETR ALBIGEOIS BASTIDES)
Nombre de projets soutenus par le fond coup de pouce (PETR ALBIGEOIS BASTIDES)

Mesure 17 : Impliquer les habitants et soutenir les initiatives citoyennes qui concourent aux orientations stratégiques

Objectifs stratégiques à l'horizon 2028	<ul style="list-style-type: none"> - Ouvrir des espaces d'expression et d'engagement - Embarquer l'ensemble des acteurs et la société civile dans le projet de territoire et la transition écologique - Reconnaître les initiatives privées comme une contribution au projet de territoire - Amplifier la transition écologique du territoire
Partenaires	Etat, ANCT, Région, Département, ADEME, Bouge Ton Climat, CPIE, Union des SCOP et SCIC, DLA, Conseil de développement, CC Cordais et Causse, CC Carmausin Ségala, CC Val 81, CC des Monts d'Alban et Villefrancois, CC Centre Tarn
Dispositifs mobilisés et moyens nécessaires	<ul style="list-style-type: none"> - Mobilisation du Contrat de Relance et de Transition Ecologique - Mobilisation du Contrat Territorial Occitanie - Mobilisation des Contrats Atout Tarn - Mobilisation du programme Leader - Mise à disposition : chargé(e) de mission transition écologique et énergétique - Réseau Bouge Ton Climat
Calendrier	Mise en œuvre et animation : 2021/2027
Actions envisagées par le PETR	<ul style="list-style-type: none"> - Appel à projets citoyens pour la transition écologique pour bénéficier d'un soutien par le fond « coup de pouce » - Organisation de rencontres de porteurs de projets et de visites d'initiatives repérées par le réseau Bouge Ton Climat - Organisation aux côtés de la SCIC REHAB d'Apéro'réno ou Café'Réno avec des propriétaires qui ont réalisés une rénovation énergétique exemplaire - Réalisation de vidéos et d'outils de communication pour valoriser les initiatives
PACTE VERT	L'ensemble des objectifs du Pacte vert sont concerné par cette mesure
Indicateurs	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'opérations/animations de mobilisation citoyenne repérées ; - Nombre d'opérations/animations de mobilisation citoyenne accompagnées
Opérations structurantes indicatives	<ul style="list-style-type: none"> - Intégration des usagers et de la population dans la définition des projets (Valderies, Vaour...) - Café associatif ou municipal (Assac...)

Mesure 18 : Renforcer les solidarités et les coopérations territoriales

Objectifs stratégiques à l'horizon 2028	<ul style="list-style-type: none"> - Renforcer la cohésion et l'équilibre du territoire en prenant en compte les disparités internes de situation et de moyens - Développer de nouvelles coopérations et mutualisations au sein du territoire entre LE PETR, les communautés de communes et les communes - Initier des coopérations avec l'agglomération albigeoise et les territoires voisins
Partenaires	Etat (DDT), Région, Département, Communauté de communes, Fabrique des Transitions, CC Cordais et Causse, CC Carmausin Ségala, CC Val 81, CC des Monts d'Alban et Villefranchois, CC Centre Tarn
Dispositifs mobilisés et moyens nécessaires	<ul style="list-style-type: none"> - Mobilisation du Contrat de Relance et de Transition Ecologique - Mobilisation du Contrat Territorial Occitanie - Mobilisation des Contrats Atout Tarn - Mobilisation du programme Leader - Mise à disposition : chargé de mission transition écologique et énergétique / Chargée de mission Urbanisme - Aménagement durable - Réseau Bouge Ton Climat
Calendrier	Mise en œuvre et animation : 2021/2027
Actions envisagées par le PETR	<ul style="list-style-type: none"> - Optimiser l'ingénierie du Pôle Territorial sur l'ensemble du territoire en adaptant les moyens au regard de l'ingénierie déjà présente dans les communautés de communes - Engager un travail sur le management par la coopération et l'organisation du travail en contexte de transition pour répondre aux enjeux d'une approche systémique - Mobiliser des dispositifs, répondre à des appels à projet et proposer des opérations globales mutualisées sur l'ensemble du périmètre, en concertation avec les communautés de communes - Soutenir les coopérations entre les communautés de communes du territoire, notamment dans le domaine économique, agricole, de la transition écologique et du tourisme - Proposer la mise en place de conventions de mutualisation de moyens avec les communautés de communes sur la base d'objectifs partagés - Continuer d'accompagner l'élaboration du Scot du Carmausin, du Ségala, du Causse et du Cordais pour renforcer les cohésions internes sur la base d'objectifs partagés entre les 3 communautés de communes concernées - Accompagner la mise en place du nouveau schéma de coopération intercommunale
PACTE VERT	L'ensemble des objectifs du Pacte vert sont concerné par cette mesure
Indicateurs	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'opérations/animations de mobilisation citoyenne repérées ; - Nombre d'opérations/animations de mobilisation citoyenne accompagnées

Mesure 19 : Communiquer et valoriser le territoire - Mettre en récit le projet du territoire

Objectifs stratégiques à l'horizon 2028	<ul style="list-style-type: none"> - Mettre en valeur les identités historiques et fonctionnelles du territoire - Faire éclore des récits alternatifs mettant en visibilité les projets de transition – créer de nouveaux imaginaires
Partenaires	Etat (DDT), Région, Département, Fabrique des Transitions, CC Cordais et Causse, CC Carmausin Ségala, CC Val 81, CC des Monts d'Alban et Villefrancois, CC Centre Tarn
Dispositifs mobilisés et moyens nécessaires	<ul style="list-style-type: none"> - Mobilisation du Contrat de Relance et de Transition Ecologique - Mobilisation du Contrat Territorial Occitanie - Mobilisation des Contrats Atout Tarn - Mobilisation du programme Leader - Mise à disposition : chargé de mission transition écologique et énergétique
Calendrier	Mise en œuvre et animation : 2021/2027
Actions envisagées par le PETR	<ul style="list-style-type: none"> - Communication et réunion d'information sur le projet de territoire et le projet de transition écologique - Accompagnement par la fabrique des Transitions dans le cadre du parcours des territoires pilotes pour la transition écologique - Organisation de conférences inspirantes
PACTE VERT	L'ensemble des objectifs du Pacte vert sont concerné par cette mesure
Indicateurs	Nombre d'opérations/animations

ANNEXE 2

Projet de Territoire du Pôle Territorial Albigeois Et Bastides

Le projet de territoire et l'ensemble des documents le constituant sont accessibles sur la page internet du site du Pôle Territorial Albigeois et Bastides à l'adresse suivante :

<https://www.pays-albigeois-bastides.fr/documents-publics/projet-de-territoire-20212027>

ANNEXE 3

Convention territoriale entre le PETR et les EPCI

La convention territoriale a pour objet de préciser les conditions ainsi que les modalités de mise en œuvre et de financement du programme d'actions et de l'animation des politiques menées par le Pôle Territorial pour le compte des communautés de communes.

Elle est accessible et téléchargeable à l'adresse suivante :

<https://www.pays-albigeois-bastides.fr/documents-publics/convention-territoriale-petrepci>

ANNEXE 4

Bilan du CTO 2018-2021





ANNEXE 5

Documents stratégiques et programme du territoire

Les schémas opérationnels en cours :

SCOT du grand Albigeois : <https://www.grand-albigeois.fr/1367-le-scot-entre-en-revision.htm>

SCOT Carmausin, Ségala, Causse et Cordais : <https://www.pays-albigeois-bastides.fr/le-scot-carmausin-segala-causse-et-cordais>

PCAET commun des Communautés de communes du PETR : <https://www.pays-albigeois-bastides.fr/documents-publics/les-plans-climat-air-energie-territoriaux>

Projet Alimentaire Territorial : <https://www.pays-albigeois-bastides.fr/projet-alimentaire-territorial>

ANNEXE 6
Calendrier d'élaboration et résumé de la concertation

Rappel de la concertation et de la co-construction du projet de territoire mis en œuvre sur la période 2020-2021

L'élaboration du projet de territoire repose sur l'organisation et l'animation de nombreux temps d'échanges ouverts aux élus, acteurs et habitants ainsi que certains travaux et études :

- Mise en place de 6 commissions thématiques regroupant des élus locaux et membres du conseil de développement. Ces commissions se sont réunies à plusieurs reprises en 2020 et 2021 pour partager le diagnostic et faire remonter des pistes d'actions ;
- Organisation de 2 bureaux croisés entre les élus du PETR et les membres du bureau du conseil de développement. Ces temps de rencontre ont permis de valider conjointement les orientations et mesures du projet de territoire ;
- Organisation d'un comité technique de suivi composé des partenaires consulaires, des représentants de l'Etat, de la Région, du Département et des techniciens des intercommunalités ;
- Réalisation d'une enquête audiovisuelle pour connaître les attentes et perceptions des habitants en matière de développement local, enquête réalisée dans le cadre d'un accompagnement de l'ANCT → Organisation de 45 interviews, d'une réunion publique en présence d'élus, montage d'un film de 20mn...(<https://www.pays-albigeois-bastides.fr/actualites/retour-sur-la-conference-des-maires-et-la-reunion-publique-du-13-decembre>)
- Elaboration de notes d'opportunité pour le développement de filières locales autour des enjeux de transitions écologiques et de résilience du territoire, travaux réalisés dans le cadre d'un accompagnement de l'ANCT. Organisation de 3 ateliers de coproduction de projets d'action CRTE :
 - o Préservation de la ressource en eau
 - o Création d'une filière d'isolant à base de laine de mouton
 - o Organisation locale de compensation carbone volontaire
- Réalisation d'un diagnostic sur l'engagement du territoire dans la transition écologique, par la Fabrique des Transitions → 56 entretiens individuels (élus, acteurs, agents publics) ; conférence d'inspiration avec le maire de Loos-en-Gohelle, Jean-François CARON, animation d'un atelier de co-construction des actions suite aux recommandations de la fabrique...
- Participation à la promotion des territoires pilotes de la transition écologique, accompagnée par la fabrique des Transitions

Temps forts Contrat Territorial Occitanie

- Bureau du PETR dédié en partie à l'élaboration du CTO le 16/03/2022 à Albi
- Organisation d'un dialogue territoriale CTO le 19/04/2022 à Valdériès – dialogue élus territoire/élus régionaux sur l'élaboration du CTO
- Conférence des maires le 23/06/2022 à Taix – Informations des élus sur l'élaboration du contrat
- Bureau du PETR dédié au CTO le 22/09/2022 à Valdériès – délibération pour la signature du Contrat
- Conseil de développement le 10/10/2022 – Sollicitation des membres pour avis CTO